L'ABEILLE.

PAR B. [illegible], MAGNE & CO.

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

[illegible] par an, [illegible] payables [illegible] d'avance [illegible] l'année, [illegible] payera un dollar [illegible].

ANNONCES.—Une piastre par carré [illegible] pour la première insertion, [illegible] pour chaque insertion subséquente. [illegible] considérable dans l'annonce originale, [illegible] comme nouvelle annonce. Le carré est de 10 lignes ou moins.

[illegible] pour l'année aux annonces [illegible] magasin de détail [illegible]. Compagnies d'Assurances et autres [illegible] publiques, $50, les agents pour navires [illegible] à vapeur [illegible].

[illegible]

Les Annonces qui ne seront pas [illegible] seront publiées jusqu'à contre-ordre [illegible].

Les Annonces de candidature à des emplois publics [illegible] annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

LA VÉRITÉ EST GRANDE ET PRÉVAUDRA.—Il est notoire que [illegible] pilules de salsepareille pour le sang, ont été vendues pendant les derniers six mois.

Il est notoire qu'elles ont été administrées dans beaucoup de cas pour prévenir les mauvais effets des pilules et autres médecines de charlatans particulièrement ceux qui ont été faites en danger.

Il est notoire que les médecines des charlatans contiennent des minéraux, [illegible] du mercure et sans savoir qu'elles doivent guérir ou tuer, laissant au hasard à décider.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans ou étrangers imposteurs se donnent mutuellement, afin d'en imposer au public et lui vendre leurs drogues, s'occupant fort peu des conséquences, pourvu qu'ils remplissent leurs goussets.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans étrangers imposteurs se donnent mutuellement, afin d'en imposer au public et lui vendre ses viles préparations, s'occupant fort peu des conséquences, pourvu qu'ils remplissent leurs goussets.

Il est notoire que les charlatans et les imposteurs étrangers qui infestent notre pays, ne connaissent nullement la nature de la médecine et encore bien moins la constitution humaine.

Il est notoire que ces pilules sont particulièrement efficaces dans les maladies suivantes causées par l'impureté du sang et des fluides animaux.

Douleurs rhumatismales, scrofule, érysipèles, jaunisse, brûlements d'estomac, maladies du foie, de la peau, des os et des glandes, douleurs dans les côtes, le dos et l'épine, maladies du cœur et de l'estomac, fièvre interne, mauvaise haleine, mauvaise bouche, vents, indigestion, manque d'appétit, acidité de l'estomac, plaies ulcérées au nez, à la gorge et à la bouche, éruptions sur la peau, boutons au visage et sur le corps, vertiges, enflures des glandes du cou, de l'estomac, toux, maladie du foie &c.

FAITS QU'ILS RECOMMANDENT.

Il est notoire que le propriétaire et manufacturier des pilules de salsepareille pour le sang est médecin et apothicaire, reconnu par les plus célèbres médecins des États-Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, Dewees, Hare, James, Horner, Coxe, &c.

Il est notoire que les pilules de salsepareille pour le sang sont administrées par plusieurs médecins et qu'elles sont recommandées par eux dans toutes les parties des États-Unis. [Voir les directions qui accompagnent chaque boîte.]

Il est notoire qu'elles sont composées entièrement de végétaux [illegible] et ne contiennent ni mercure ni préparation minérale.

Il est notoire [illegible] peuvent être prises par les tempéraments les plus délicats et par les personnes de tout âge, sans causer un dérangement dans leurs occupations et sans crainte du froid ou sans aucune précaution ou aucune diète.

Il est notoire que leur opération qui sera légère ou forte selon la quantité prise n'affaiblira pas le système, ainsi que le ferait une purgative.

Il est notoire qu'elles sont le plus efficace purificateur du sang et rénovateur du système qui ait encore été découvert.

Il est notoire que le remède le plus efficace pour les maladies produites par le mercure ou les minéraux dans les cas de syphilis ou vénérie, &c.

Il est notoire que dans toutes les occasions où elles ont été administrées elles ont produit un bon effet, guérissant plusieurs maladies qui avaient été déclarées incurables.

Il est notoire qu'une boîte de pilules de salsepareille et une bouteille du sirop composé de salsepareille sont suffisantes pour guérir les maladies ci-dessus.

Il est notoire que la seule place où l'on puisse les trouver naturelles, dans la Nouvelle-Orléans, est au No. 96 rue de la Douane. 17 [illegible]

AVIS.—R. B. SYKES, encanteur et commissionné pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, offre ses services à ses amis et au public en général.

Son bureau est No. 31, rue du Canal, entre l'encoignure de la rue du Camp et l'Hôtel des Planteurs. 2 mai

MARRONNAGES.

[illegible] parle qu'anglais. [illegible] prié de le retirer en se conformant [illegible].

Paroisse Saint Jean Baptiste, 2 sept. 1839.

6 sept. A. LUMINAIS, shérif.

AVIS.—Détenu à la geôle de Saint Jean-Baptiste, le nègre WILLIAMS, à la négresse [illegible] appartenir à Mr. Ovide [illegible] du Bâton Rouge. Ces deux esclaves sont [illegible]. Le propriétaire est prié de les retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean-Baptiste, 2 septembre 1839.

6 [illegible] A. LUMINAIS, shérif.

AVIS.—Détenu à la Paroisse de St. Jean-Baptiste, un nègre anglais, nommé BEN, paraissant âgé de 22 ans, grand et mince, disant appartenir à Mr. Pierre Sanit, du Bayou de Lafourche. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

St-Jean-Baptiste, 5 Juillet 1839.

26 jt A. LUMINAIS, Shériff.

$20 DE RÉCOMPENSE

Seront données pour l'arrestation de la négresse BETSEY ou MELACED, de la taille d'environ 5 pieds et 4 pouces, parlant anglais et français, [illegible] de corps [illegible] ayant une cicatrice au côté [illegible] de l'âge d'environ 22 ans.

SAMUEL STEWART, [illegible] Faubourg Duplantier.

AVIS—DÉTENU à la geôle de la Paroisse St-Jean-Baptiste, un nègre disant se nommer ABRAHAM, et appartenir à Mr. John Lewis, habitant les Attakapas; ce nègre paraît âgé de 26 ans et ne parle qu'anglais.

Paroisse St. Jean-Baptiste, 27 juillet 1839.

29 juin A. LUMINAIS, Shériff.

$25 DE RÉCOMPENSE.—Est parti marron de l'habitation de Mr. Théo. Fay, de Ste. Marie, un nègre nommé ARTUS; il est grand, mince, très noir, front découvert, sans barbe, dents gâtées, portant un chapeau en latanier. Quiconque le livrera aux soussignés ou le fera incarcérer dans une des prisons de cette ville aura la susdite récompense.

POLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,

15 juin 19, rue St. Louis.

$25 DE RÉCOMPENSE.

PARTIE marronne en Janvier dernier, la mulâtresse JANE, âgée de 20 ans, de petite taille, portant la tête haute en marchant, sachant lire et écrire, parlant anglais et un peu français, elle doit être maintenant sur un des bateaux à vapeur. On pense qu'elle blanchit du linge pour les bateaux à vapeur. Elle appartenait en dernier lieu à Madame Beauregard. La récompense sera donnée à qui la conduira à la geôle de la ville, où à

P. H. MONSSEAUX,

Marché rue des Remparts, entre Conti et Saint Louis 25 jn

NOUVELLE MÉDECINE.

Pilules de Tomate Mélangées

Du Dr. G. R. Phelps;

Entièrement Végétales.

MÉDECINE nouvelle pour toutes sortes de maladies, aussi qu'un substitut au calomel; dans les cas de fièvres et affections bilieuses.

Ces pilules recherchées sont faites d'une combinaison [illegible] nouvellement découverte, extraite de la plante de tomate, ainsi que d'autres substances végétales propres à [illegible] effet et étendre ses effets, supposée être la meilleure médecine altérative et cathartique [illegible] jusqu'à ce jour. Elles ont été essayées et prouvées [illegible] dans les cas de scrofule, dyspepsie, [illegible] fièvres bilieuses, pierres, rhumatismes, toux, enflures, catarrhe, affections nerveuses, enflures des glandes, de toute description, constipations, coliques, maux de tête, &c. &c.

[illegible] sont aussi un antidote contre les maladies contagieuses et épidémiques, pour prévenir la [illegible] bile et des affections du foie et des fièvres [illegible] dans les climats chauds, bas et marécageux, et [illegible] meilleur cathartique, dont on puisse faire usage dans ces pays. Les marins trouveront ce remède infaillible contre le scorbut, et les voyageurs pourront s'en servir comme la meilleure médecine contre les maladies des climats malsains. Pour médecine de famille elle est, sans contredit, la meilleure que l'on ait encore mise à jour.

Les vertus particulières de la plante de tomate a [illegible] attiré l'attention de la profession médicale [illegible] et un grand intérêt s'étant manifesté [illegible] développement de ses facultés médicales, le propriétaire a été heureux de pouvoir les soumettre au public, convaincu qu'il est, que c'est le meilleur remède que l'on ait découvert. Les certificats nombreux des guérisons obtenues par ceux qui en ont fait usage, ainsi que les témoignages des médecins qui les ont prescrits, confirment cette opinion. La demande croissante et l'approbation universelle qu'on leur a donné est une preuve additionnelle de leur mérite et de leur utilité. En présentant [illegible] médecine au public, préparé avec soin et selon les règles des propriétés chimiques et thérapeutiques, [illegible] qu'elle prendra la place de ses médecines [illegible] entre avec lesquelles elle abondent dans le pays; et [illegible] favorable avec laquelle elle a été reçue par les [illegible] justifie dans cette opinion.

[illegible] description de cette importante découverte, [illegible] témoignages, mode de son opération, [illegible] pamphlets qui peuvent être obtenus [illegible] ceux qui vendent ces pilules.

A vendre chez Dr. Dewes, pharmacien, rue Royale, [illegible] St. Philippe, No. 279; chez A. A. Fay [illegible] marchand de drogues, No. 112, Vieille [illegible] rue Royale, entre St. Louis et Conti; [illegible] marchand de drogues, No. 112, Vieille [illegible] A. Follansbe, agent en général, No. 13, [illegible] Bourse, près le bureau de la Poste.

FIÈVRE TREMBLANTE.—Le remède de Rowand [illegible] jamais manqué de guérir la fièvre tremblante dans les cas où elle n'est point liée avec d'autres maladies. Elle est aussi excellente pour guérir les maladies de la même nature que les fièvres intermittentes, savoir: Faiblesse nerveuse, débilité générale, fièvre rémittente, dyspepsie, manque d'appétit, brûlements d'estomac, jaunisse, affections bilieuses, diarrhée, constipation, fièvre bilieuse. A vendre dans la plupart des pharmacies de la Nlle.-Orléans, et en gros par

JARVIS & ANDREWS,

24 m—6m Agent pour les Propriétaires.

EFFETS perdus dans l'incendie du 12 courant.—Les personnes qui pourraient avoir recueilli dans la [illegible] appartenances, des effets, meubles, linge, livres, montre, &c. sont instamment priées d'avoir [illegible] de les faire parvenir à l'Hôtel Conti, [illegible] Conti. Mme. Lefèvre, Mr. Lebre et Mr. Suffy Lefèvre leur en seraient très reconnaissant. 27 [illegible]

EN débarquement du navire Éléonore, du Havre et Avendre par Gould et Lassops, libraires, encoignure rue Conti et Chartres, les ouvrages suivants:

Grammaire des Grammaires, 1 volumes.
Anecdotes sur l'Europe, 1 vol.
Correspondance dans l'Inde par Jacquemont, 2 vol.
Lettres sur les États-Unis par Chevalier, 2 vol.
Correspondance de Mme. Campan, 2 vol.
Précis de l'histoire des français par Simondi, 2 v.
De la Parole [illegible] par [illegible] 1 vol.
Histoire de l'architecture accompagnée d'un atlas par Hope.
L'Europe par [illegible] par Latham, 4 vol.
Recueillements poétiques par Lamartine, 1 vol.
[illegible]
Nouvelles [illegible] par Balzac, 3 vol.
Souvenirs [illegible] par Nodier, 1 vol.
L'Alchimiste [illegible] par Alexandre Dumas, 1 vol.
Mémoires de Fleury en 6 vol.
Mémoires de Van Halen, 3 vol.

2 sept BRUSLÉ & LESSEPS.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du Nord un grand assortiment de marchandises qu'ils offrent à des prix modérés, savoir:

Coton blanc 3|4 5|4 et 6|4, Coton Yard 7|8 et 6|4, de Lowell No. 1, 2, 3, Cotonnade Tamiline; cotonnade du Nord; Bonbonnière 3 grand et petit carreaux; Ginghams 3|4 et 5|4; satinet divers couleurs; draps [illegible] vert, rouge et jaune; guinée bleue [illegible] mouchoir français et anglais; [illegible] en laine et couleur [illegible] Madras; pointe carreaux; [illegible]; mouchoirs de coton, à carreaux; do do à dessins; do [illegible] et noirs; bas fil d'Écosse; [illegible] blanches et couleurs bleus et grises; bas; bretelles élastiques riches; do do ordinaire de coton; mouchoirs de tête; do do [illegible] de barèges à vignettes; foulards écrus et anglais; linge de table de Russie; mérinos français et anglais; dentelle bobinet, coton orell; Alexandre et Taylor; aiguilles anglaises; gilets faits pour hommes; chemises de laine; do de coton; caleçons de laine; do de coton; velours pour casquettes; tapis de Bruxelle; do de Paris; mousseline d'Irlande; do de Paris; percal noir et [illegible]; mousseline laine; mousseline laine [illegible] et brodée; do à carreaux; cols mousseline brodés; guimpes pour enfants; gilets et cotillons, peignes à chignons et à retaper; pommade et crème de Perse; savons à raser, &c. BORDERES & Co.

2 sept [illegible] rue de Chartres.

LES soussignés offrent à vendre à leur Magasin, No. 39, rue de Chartres, les marchandises suivantes, qu'ils reçoivent dans ce moment:

Coton blanc et écru 3|4, 7|8, 5|4, 6|4 et 6|4; coton fort de Lowell, 7|8 et 4|4 do do grossier; do de Suffolk croisé, coton fort de la Virginie; denims et cottonades de Lowell; cotonnade bleue épaisse; cotonnade du Nord et anglais; de qualités assorties; cotonnade du Nord à carreaux pour robes; Lonleips anglais et du Nord, gingham de coton 3|4 et 4|4, linsages pour nègres sort bleu, gris et couleurs de fantaisie; flanelle blanche, rouge, verte et jaune, de différentes qualités; couvertes bleue; molleton; indiennes à une grande variété de dessins et de prix; cachemire bleu, mérinos noir de diverses qualités; do à moules; do noir, fourniture de [illegible] en coton et en laine; châle en laine pour deuil, 5|4 et 6|4; bas coton blanc, bleus, gris et noirs pour femmes; do do et do pour enfants; bas de soie blancs et noirs; chaussons de coton; chaussons de coton et de laine pour enfants; do do pour hommes; bas de laine communs et fins; mouchoirs de tête assortis; bretelles et gingue élastique et en coton; linge de table en fil, napes de coton, dentelles et entredeux bobinet; voiles noirs en Bobbins; boutons de nacre communs et fins; boutons et moules de boutons en os, boutons pour capots fins et communs; soie et fil à coudre; aiguilles supérieures; coton d'Orell, de Taylor et d'Alexandre; gants d'hommes en castor et chamois; un assortiment de gants pour dames; gants de coton pour enfants; gants de laine; satins, gros de Naples et taffetas, étamine noire et prunelle noire; mérinos anglais et français; lacets de soie et de coton; galons de fil et bordure à matelas; corsets assortis; mouchoirs de poche en soie, percale blanche et en couleur; mousseline suisse brodée et unie, jaconas, nansou et tarlatane; coutil à matelas; coton rayé pour chemises crêpe et quilt, chemises de laine commune pour nègres; do do de mérinos; draps coton écru; bonnets pointus pour nègres; do plats communs do; calmouck gris et bourbon bleu et rouge; toile de Paris; entredeux en jaconnas, robes brodées à l'aiguille; parapluies en soie et en coton.

30 août P. A. HEBRARD & Co.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de New-York et de Boston, les articles suivants:

Indiennes françaises noires et en couleurs; do anglaises do do; dominoteries do do; do bleu Madame Mack; casimirs, drap anglais, bleu clair, noir et assortis en couleurs; flanelle blanche, do rouge, mohton blanc et écru; mouchoirs de soie pour poche; do de tête; do de laine et en coton; cravates de soie noires et de couleur pour hommes; chemises de laine et en coton pour hommes; do do de coton; [illegible] de laine blanc et en couleur pour femmes; do do de coton; bas de coton bleu, gris, noirs et blancs pour femmes; do do do pour enfants; do do de soie blancs à côtes do do unis et blancs; gants de soie unis noirs et blancs pour femmes; aiguilles supérieures; satin et à jour do do; crêpe d'Inde noir; cotons blancs 3|4, 7|8, 4|4 et 5|4 do écrus do do; do do de Lowell, No. 1, 2 et 3; fil assorti de couleurs, nos. [illegible] et assortis en couleurs; do Bosses; [illegible]; cordonnet et galons; [illegible] pour paletots; satinets de couleurs pour sous [illegible]; kerseys do do; do cotonnade; [illegible] pour pantalons; do bonnet de do Lowell pour robes de coton, [illegible].

31 août TOULE & BARROS, Rue de Chartres, No. [illegible]

DR. J. EVANS,

Old Galena Head, No. 12, Peck Slip, New-York.

Une porte au-dessus du Water Street, à main droite en descendant au dock.

La méthode améliorée du Dr. Joseph Evans dans le traitement des maladies délicates, savoir: le *syphilis, gonorrhée, glandes, strictures, affections mercurielles*, et autres maladies provenant de l'impureté du sang continue à être pratiquée au dispensatoire, no. 12, Peck Slip, New-York, qui est établi depuis plus de 30 ans. Les personnes qui sont attaquées de maladies de cette nature peuvent être guéries en s'adressant au dispensatoire où on leur administrera les remèdes de médecine efficace, agréable et expéditif. Les personnes qui languissent sous des maladies graves, et qui souvent [illegible] lorsqu'ils ont un remède tout prêt.

Les étrangers qui désirent trouver [illegible] pour leur attention de ne point se fier aux [illegible] recours par les annonces pompeuses du nombre de cures qu'ils ont opérées. (Nous n'en publions aucune. La reconnaissance des nous peut conduire les étrangers à la mauvaise place; mais un peu d'observation empêchera de commettre une erreur. Rappelez-vous le nom du Dr. JOSEPH Evans, Old Galena Head Dispensary, No. 12, Peck Slip, New-York.

[illegible] description de leur maladie et incluant un honoraire. Les lettres qui ne seront point franches de port resteront au bureau de la poste.

N. B. Les bureaux du Dr. sont disposés de manière à rendre les consultations très secrètes.

L'on peut obtenir des papeteries en écrivant.

Ce bureau n'a aucune communication avec aucun autre bureau dans la ville ou environs.

JOSEPH EVANS, M. D.

Old Galena Head Dispensary, No. 12, Peck Slip, New-York.

Le Dr. Evans a une expérience particulière dans le traitement des capitaines de navires, des planteurs du sud, et autres ayant eu célèbre borne de Minerve, qui contient un assortiment complet de [illegible] pour le traitement dans tous ses progrès et dans toutes ses formes. Il y a celle contient un livre dans lequel est expliqué la nature de la maladie et le traitement que l'on doit suivre de manière qu'une personne peut être son propre médecin. Les marins et les planteurs devraient toujours avoir une de ces boîtes.

Prix pour une grande boîte $15
petite do. 10

On les fera parvenir dans toutes les parties de l'Union, s'adressant franc de port,

JOSEPH EVANS, M. D.

Old Galena Head dispensary,

14 juin—1a. No. 12, Peck Slip, New-York.

AU BAZAR PARISIEN.

NORMANDIN & BARRAUD, encoignure Royale et Quartier, ont l'honneur d'offrir aux Dames et Messieurs un produit de leur invention, capable de remplacer toutes les eaux et laits qui paraissent jusqu'à ce jour, parmi les divers compositions achetées pour entretenir la fraîcheur de la peau fort peu répondant à leur réputation, et souvent on serait abusé par la personne qui vous l'a recommandée; et cependant toutes contiennent plus ou moins des substances propres à l'usage annoncé de combinaison de ces substances ne peut être altérée par la température.

Ainsi dans la composition qu'ils ont l'honneur d'offrir a été employé avec succès en Europe, et cependant une vertu sous le soleil de la Louisiane, c'est ce que Mr. Normandin a cherché à définir depuis son arrivée dans ce pays, il a recueilli tous les avis et les observations qu'on lui a fait, et c'est d'après les résultats observations qu'il peut assurer aujourd'hui avoir atteint le but qu'il s'est proposé.

En offrant l'eau de Mme. de la Vallière à la toilette comme rafraîchissant et conservant à la peau sa douceur et son élasticité, on peut aussi s'en servir pour la tête.

L'eau d'Alcibiade a le double avantage de tenir la tête fraîche, et d'enlever la mauvaise odeur produite par la transpiration et de conserver la souplesse et le luisant des cheveux.

Mrs. Normandin & Barraud ne craignent pas d'affirmer que leur invention obtiendra le suffrage des personnes qui en feront usage, et que son succès répondra à leur attente.

Ils ont aussi reçus d'excellents pommade de célèbre docteur Dupuytrin, si bien reconnu pour empêcher la chute des cheveux; pâte Bernart pour blanchir les mains et adoucir la peau; savon et poudre du Dr. Pelletier pour blanchir les dents et conserver l'émail.

Grand assortiment d'eau de Cologne; eau de vie de Lavande ambrée; eau athénienne dite balsamique; mixture pour teindre les cheveux; extrait d'odeur pour le mouchoir; eau pour les [illegible] neuves; pastilles du sérail pour parfumer les appartements; encre à marquer le linge; eau à détacher; assortiment de savon d'avel ne, mousseux d'Arménie; do à la neige pour les bains; blanc et rouge pour la peau; véritable poudre de riz et de patate.

Savons de toilette imitant parfaitement les fruits; huile antique, assorties d'odeur; glaces assorties pour la barbe, peignes et glaces miniatures; peignes fins en ivoire et buit dit à relaper, dit écaille, do à papillotes, modèles qui n'ont point encore paru; décrottoirs pour mettre des [illegible] pour le voyage; brosseries en tous genres; trousses de voyage.

Habillements d'enfant, chapeaux gris, noir et blanc avec plumes et sans plumes.

Grand choix de gants filets et affuiones pour dames et enfants; éventails; épingles perlées et dorées; bouquets et guirlandes de mariée; souliers satin noir et blanc, do maroquin couleur, souliers pour le bain, lac épongé; taffetas gommé pour tabliers de nourrices; bas de fil d'Écosse à jour, brodés et unis, pour dames et enfants; une variété de bonnets de nuit brodés, do d'hommes, tissé, percale, batiste; do en couleurs, pour vendre en gros et en détail; bretelles blanches brodées, foulards de Chine brochés; mouchoirs de batiste pour poche; chapeaux noir et gris pour hommes; chaussettes fil d'Écosse; bas de soie noirs et blancs; ciseaux à ongles et de toutes sortes.

Tous ces articles ont été reçus par les derniers arrivages. 12 ju

MAGASIN DE SELLERIE.—Encoignure des rues de la Douane et Chartres.—(Au vieil établissement de Smith, Husband & Co.)—Les soussignés ont reçu par les paquebots Alabama et Vicksburg et autres arrivages récents du Nord, un superbe assortiment d'ouvrages de sellerie et de harnais, qui, additionné à ceux déjà en magasin, forme un approvisionnement complet pour la saison, comprenant des articles de toutes descriptions et de toutes qualités, parmi lesquels se trouve les objets suivants:

Selles de dames et demi-selles de toute description.
Do. espagnoles pour hommes do. do.
Do. colombiennes do. do. do.
Do. américaines do. do. do.
Do. anglaises do. do. do.
Do. citoyennes do. do. do.
Do. espagnoles pour enfants do. do.
Do. américaines et pour la course do. do. do.
Brides, martingales, sangles, do. do.
Ceintures, mors, étriers et éperons do. do.
Harnais de carosse et barouches do. do. do.
Do. de gigs et à traits do. do.
Do. Jerseys pointés et charrettes do. do.
Fouets de gigs, carosses et tandem do. do.
Verges pour dames et cavaliers do. do.
Do. pour planteurs et conducteurs do.

Selles extra, housses et trains de gigs do do colliers et cordages, pour gigs et carrosses do do; colliers communs et d'Écosse; chaînes, crochets et colliers en fonte, brides; cordeaux de charrettes et cuissards; raies, brides, bourriches de cuir; peaux de cochon, do. de mouton, do. de caribou et mouton; sacs de selle de toute description, sacs de tapis de Bristol et Valence; valises, superbes valises en cuir à cadre de fer, couvertes, ceintures à pistolet et pour argent; cuirs d'étriers, &c. &c. &c.

Ils offrent ces marchandises en vente en gros ou en détail à des conditions faciles et les recommandent à recevoir de leurs manufactures du Nord par les paquets et autres bâtiments un nouvel approvisionnement pendant toute l'année. Ils ont aussi un grand nombre de chevaux de fermiers de qualité supérieure et ont pris des arrangements pour en faire venir un approvisionnement dans le cours de l'année, qu'ils vendront à des prix modérés.

13 juin SMITH, CANTZON & CO.

AUX CONSOMMATEURS. Inventeur du Cordial de Lucine ou Élixir d'Amour.

Respectable Monsieur,—Nous avons tous, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte et nous nous sommes assemblés pour vous prouver ces effets et vous donner l'honneur qui vous est dû. Le Cordial de Lucine est dans notre opinion, un remède infaillible pour la *restauration des fonctions productrices* et la *stérilité* qui consiste pas conséquent doit être un bienfait à la race humaine. Nous croyons aussi certain qu'il ne se trouve aucune partie de mercure ou de nature venimeuse; enfin c'est une des plus belles découvertes médicales de notre siècle.

Nous sommes avec considération et respect, à son service, vos obéissants serviteurs.

JOSSELIN BOSSUIT,
SIGISMOND DE LAMARTINE,
ADRIEN DECRAND,
OCTAVE NICOLS,
JEAN BLANC,
ROBERT STEVENSON,
LOUIS OUISEAU,
PIERRE BUFFON,

Le Cordial de Lucine est un fortifiant du corps humain! Dans tous les cas de langueur, lassitude ou débilité, il est infaillible; il donne aussi du courage et de la décision à la pensée, en même temps qu'il fait renaître la santé et la vigueur au corps. Mais ses vertus particulières et sa célébrité sont basés sur la facilité et incertaine avec lequel il anime les forces vitales lorsqu'ils ont été détruites par la maladie, le temps ou la négligence ou par une descente qui terminent ordinairement par la pénétration de ces fonctions.

Ce cordial, comme la plupart des bonnes médecines, ne contient point de mercure ou de matière d'une nature venimeuse parmi le grand nombre d'ingrédients qui le compose, et en même temps qu'il peut ranimer les forces vivifiques d'un géant, il peut aussi être administré avec avantage aux enfants. Les usages de la société nous empêchent, malheureusement, de publier une analyse de cet inestimable cordial et des nombreux documents qui prouvent les bienfaits qu'il a rendu à un grand nombre d'individus désespérés, et malgré les heureux que produira une entière connaissance de l'efficacité de ce remède. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il a été démontré qu'il ne se rencontre presque point de cas de *stérilité naturelle ou d'imbécilité des organes productifs* dans un cas d'autre sexe; et conséquemment que ces maux sont les effets de causes artificielles qui peuvent être promptement vaincus et éloignées par le *Cordial de Lucine*.

Le cordial de Lucine est un remède infaillible pour les glandes, pour le fluor albus, les menstruations difficiles et douloureuses, ainsi que pour l'obstruction et le dérangement involontaire des urines. C'est aussi un excellent remède pour les éruptions de la peau et les affections hydropiques.

A vendre, en gros ou en détail au no. 65, rue Poydras. Prix, $4 la bouteille. 14m—6m

EXTRAIT composé de Tomate de Miles célèbre Substitut du Calomel.

Les propriétaires de cet article ayant dévoué près de sept années et dépensé de fortes sommes d'argent en faisant des expériences sur les diverses sortes de Tomates, (Solanum Lycopersicum) sont à la fin parvenus à obtenir de cette plante une médecine qui remplace le Calomel dans ses heureux effets, sans exposer aux suites qui résultent de l'usage de cette drogue. Son principe est d'être un cathartique-doux et efficace et composé: il agit aussi comme *tonic & diurétic* et diaphorétic. (Voir les directions qui accompagnent cette médecine.)

Ses son action particulière et de son usage.

Son action sur le système est générale, aucune partie n'échappant à son influence; et c'est surtout sur les *sécrétoires* et les *excrétoires* que son action se manifeste particulièrement. De cela l'on peut être convaincu qu'elle doit avoir un effet direct sur les organes bilieux, et qu'elle doit être employée particulièrement dans le traitement des fièvres bilieuses ou autres maladies provenant de la congestion ou engourdissement du foie. C'est ainsi qu'elle a obtenu de grands succès dans les maladies du foie, dyspepsie et ceux provenant de l'estomac et des boyaux généralement. Cette médecine se décompose dans son opération, produit une circulation libre dans les artères accompagné d'une légère perspiration. Elle n'affaiblit pas comme les purgations ordinaires, et cependant son action est plus générale, et peut être répétée souvent, non seulement sans crainte, mais avec avantage, ce qui est indispensablement nécessaire dans les cas d'anciennes maladies, car dans ces cas si l'on administre un remède violent, il ne produit que très rarement effet et tend à injurier la constitution.

SES DROITS.

Les propriétaires se réclament point son universalité; par exemple, qu'il guérit toutes les maladies, ce que le peu d'amis introduit dans une famille n'est plus nécessaire un médecin; au contraire ils conseillent à tous les chefs de familles d'avoir un médecin surtout qu'il sont expérimenté; cependant ils sont persuadés que cette médecine administrée à temps peut dans bien des cas, exempter le trouble et la dépense d'envoyer chercher leur médecin, pouvant produire les effets nécessaires dans le premier degré de la majorité des maladies de ce climat. Dans les cas de maladies longues ou chroniques, tels que ulcères ou maladies de la peau, se regarde pour cette raison que toutes personnes sans l'aide d'un docteur.

Les personnes inclinés à en faire l'essai, ne sont point seulement les chefs de famille qui doivent l'adopter pour leur usage, mais ceux qui languissent avec des maladies que le calomel n'a pu guérir, ceux qui ont vu ses autres effets pernicieux ainsi que ceux qui croient que le calomel est la meilleure médecine, et ceux encore qui ont essayé tous les remèdes depuis la fameuse médecine de cette ville, à l'inusable médecine charlatane des docteurs A. B. C. A. Z. à qui insistent à faire l'essai de cet article assistance. Ce n'est pas l'intention des propriétaires de vanter cette médecine sans par des certificats ou des articles de journaux, mais il est nécessaire de dire ce que l'on en pense dans les pays où elle est connue depuis plus d'un an.

Ce se trouve en gros ou en gros et en détail qu'il a ouvert un MAGASIN DE DROGUES ET MÉDECINES, à l'encoignure des rues La Course et Tchoupitoulas, et il aura constamment en main un assortiment complet de drogues et médecines et sera prêt à toute heure du jour ou de la nuit à préparer avec soin et promptitude les prescriptions qu'on lui adressera.

17 jt H. CURTIUS, apothicaire.

DÉPOT de Marbre et de Granite, No. 147, rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne.

Constamment en main, soit de portes, marches, tables pour l'eau, cadres de cheminées, linteaux, &c. qui seront posés à ordre, et sous le plus bref délai; des ordres pour des aventures de magasins, maisons privées, tombeaux, monuments et généralement tout ce qui serait d'exécution des bâtisses seront envoyés aux meilleures carrières, promptement remplis et au plus cher dernier goût, à des prix raisonnables.

5 août NEWTON RICHARDS.

CONSULTATIONS MÉDICALES, RUE DU CANAL, No 199.

LE DOCTEUR BARELLE de la faculté de New York, membre des sociétés médicales de N. York et de la Nlle Orléans, membre correspondant de la société médicale de Toulouse, etc.

Donne des consultations à son domicile, sur toutes les maladies, mais plus particulièrement pour les maladies chroniques de la poitrine et de l'estomac, les affections dartreuses, scrofuleuses, et en creuses, la goutte, les rhumatismes, etc. Il traite les maladies secrètes par une nouvelle méthode sûre, prompte et facile.

Les personnes qui désireront consulter le Docteur par correspondance n'auront qu'à détailler les symptômes de leurs maladies, et le temps qu'ils en sont attaqués, etc. ils en recevront une prompte réponse.

Consultations de 9 heures du matin à 6 heures du soir. 23 a—6m.

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY ont établi dernièrement une maison de commerce à la Nouvelle Orléans, sous le nom de Rogers Gray & Co et ont donné leur procuration à W. N. Wilkinson pour agir en leur nom, pendant leur absence. Ils feront des avances sur les consignations qui leur seront adressées à eux-mêmes ou à Roger & Co. de New-York et à Louis Roger & Co. au Havre.

New-York, 1er janvier 1839. 15f an

PROPHÉTIES!

LOUISIANAIS, amis, concitoyens et amoureux! rappelez-vous ceci et envoyez nous votre billet de [illegible] Edmund Charles & Co, ont résolu de vendre le billet qui gagnera l'Arcade de la Nouvelle Orléans, à leur bureau fortuné, no. 44, Arcade de Philadelphia, "Les oiseaux d'un même plumage, vous savez, se rassemblent, et soyez persuadé que le billet qui gagnera l'arcade, de la Nouvelle Orléans sortira de l'Arcade de Philadelphie. Nous verrons."

Agence de courtage et bureau de commission, no. 44, Arcade de Philadelphie.

Edmund Charles & Co, ayant pris des arrangements avec Messrs. Sylvester & Co. de New York pour la vente des billets de la grande loterie de propriétés foncières et d'actions de banque, situés à la Nlle Orléans trouvent des agents pour l'achat de billets et afin que ceux qui spéculent ne perdent pas l'intérêt de leur argent dans l'intervalle du jour du tirage, Edmund Charles & Co, prendront de leur commission 5 pour cent, qu'ils déduiront sur les Ventes qui auront lieu avant le 1er juillet et 2 1/2 pour cent depuis cette date jusqu'au 1er octobre après quoi ils ne feront plus aucune déduction. Leurs correspondants et le public feront bien d'envoyer leurs commandes sans aucun délai. Rappelez-vous que le gros [illegible] se vers.

Billets—[illegible] Il n'y a point de coupons.

Les ordres pour la campagne, contenant de l'argent pour l'achat de billets seront réservés pour le retour de la poste. S'adresser à

EDMUND CHARLES & Co.

11 juin 44, Arcade, Philadelphia.

ASSURANCE MARITIME CONTRE L'INCENDIE.

Par la Compagnie d'Assurance du Floating-Dock de Saint-Louis.

LE soussigné étant dûment autorisé comme agent de la compagnie ci-dessus pour la ville de la Nlle Orléans, est prêt à assurer les bateaux, bâtiments à vapeur et leur chargements, ainsi que les maisons et autres bâtisses, les navires et les bateaux à vapeur dans le port, les marchandises et autres propriétés contre les pertes ou dommages que pourraient causer l'incendie. Il est aussi autorisé à ajuster et payer les pertes ou dommages que peuvent avoir lieu dans les polices données par l'agent soussigné. JOEL HALL.

[illegible] chez Godfrey, Laurie & Co [illegible] 28, Vieille Levée.

ROULEAUX A FRICTION AMÉLIORÉS PATENTÉS DE T. W. FIELD [illegible] de tonnes à hâler, no. 86, Walker st. New York.

Le soussigné informe respectueusement les négociants et le public en général de la Nlle. Orléans, qu'il a maintenant pris des arrangements pour leur procurer les roues améliorées ci-dessus, à un prix au-dessous de celui de l'ancienne invention et qui la surpasse de beaucoup en force et en durabilité.

Cette roue a été tellement améliorée de l'ancienne patente, qu'une seule personne peut hisser ou descendre une pesanteur de 20 à 25 quintaux très facilement. Les négociants de New York et autres villes de l'Atlantique les recommandent fortement.

L'on recevra des ordres pour la confection des roues ci-dessus à la manufacture de New York, qui seront immédiatement expédiées dans aucune des villes de l'Union.

Conditions: comptant lors de la livraison, ou 90 jours, en crédit pour du bon papier.

RÉFÉRENCES:

Magasin d'inspection de tabac, New York,
Phelps & Peck, encoignure Cliff et Fulton,
Borsen & Johnson, 171 rue Greenwich,
John C. Morrison & Son, rue Greenwich,
Thomas Suffran, Broadway. 3ju

A VENDRE.

LA BRIQUETERIE qui avait été vendue à Mr. Arrogo, se doit la vente à sa folle enchère par cause de la mort de l'acquéreur.

Cette briqueterie est située à la pointe en face de Carrollton et se compose de deux arpents de face au fleuve, sur 80 de profondeur et entièrement à 60 arpents; ensemble 38 ESCLAVES petits et grands, tous d'excellents sujets. Les animaux, ustensiles et tout ce qui en dépend.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Messrs. Guinault & Driancon, pâtissier de la Bourse, entre St Louis et Conti, ou à M. Grenier, sur les lieux. 22 août

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—150 pièces toile du Kentucky, de 44 pouces de largeur; 400 rouleaux corde de Missouri, à vendre par

9 sept BOGERT & HAWTHORN, 63, Grav.

LA SAISON DES MALADIES.

JAMAIS depuis 1832, cette ville n'a été aussi maladive qu'elle l'est en ce moment. Il n'y a presque pas de famille qui ne compte un de ses membres attaqué de la fièvre. Cette maladie ne fait aucune exception, si ce n'est là où l'on fait usage des pilules et du sirop de salsepareille; elles garantissent de la maladie et par le coup qui doit frapper le corps et produire de sérieux résultats; en un mot on peut s'exempter de la fièvre en prenant une boîte de pilules de salsepareille et une bouteille du

Sirop composé de Salsepareille concentrée, préparé par la vapeur.

La salsepareille est une plante qui croît au Pérou, au Portugal, au Brésil, au Mexique et dans la Virginie. Les Américains ont été les premiers à reconnaître les vertus de cette plante, et cette découverte fut appuyée par les ouvrages des plus célèbres médecins ainsi que des naturalistes. Ce sont les Espagnols qui l'ont introduite en Europe.

La grande réputation que cette célèbre médecine a acquise par ses merveilleuses guérisons dans tous les cas auxquels elle est applicable, rend la pratique de faire des charlatanisme indigne d'eux. Ces médecines se font connaître par leurs fruits.

Le sirop composé de salsepareille concentrée est une préparation de la salsepareille du Honduras, et est infiniment supérieur aux autres sirops fait de la même plante. Il est manufacturé par un procédé chimique à vapeur, par lequel les vertus médicales seulement de la salsepareille sont extraites, une bouteille duquel possède une aussi grande valeur que douze de celles préparées selon la prescription des laboratoires de Londres, Edimburg et des États-Unis. La vertu extraordinaire de cette préparation l'a fait introduire dans les hôpitaux en Amérique et en Europe, et elle est recommandée par les médecins comme possédant les vertus de la salsepareille au plus haut degré. En témoignage de la haute réputation dont jouit cette préparation parmi les membres de la faculté, les personnes suivantes, distinguées par leur talent et leur réputation ont volontairement rendus témoignages de son mérite et de ses vertus sans égales, dans la guérison des maladies énumérées ci-après:

Dr. Valentine Mott,	Dr. David Hosack,
Dr. T. Mitchell,	Dr. W. McNeven,
Dr. R. T. Kissam,	Dr. F. Pascalis,
Dr. Watts,	Dr. Alex. H. Stevens,
Dr. Wright,	Dr. Post,
Dr. Dr. G. Dalafield,	Dr. Francis Birges,
Dr. Physic,	Dr. Chapman,
Dr. Cheesman,	Dr. Jackson,
Dr. Gibson,	Dr. Stillman,
Dr. Hunt,	Dr. Dewey,
Dr. Dr. Hare,	Dr. James,
Dr. Horner,	Dr. Cox,
Dr. R. Rogers,	Dr. David L. Rogers,

Dr. Harris, &c. &c.

Le propriétaire espère que les témoignages ci-dessus suffisent pour prouver son mérite, comme le meilleur purificateur du sang et rénovateur du système qui ait été découvert jusqu'à présent, ainsi que pour les maladies constitutionnelles auxquelles le corps est assujetti et qui prennent leur naissance dans l'impureté du sang ou du fluide animal.

Que personne ne se laisse préjudicier contre cette célèbre médecine et méprise cet avis: que l'on en fasse usage aussitôt que l'on ressent une douleur, n'importe où elle se trouve, à la tête ou aux pieds, dans le dos ou l'abdomen; qu'elle soit causée par des maux intérieurs ou extérieurs, prenez une bouteille de sirop et les pilules et soyez persuadé que la douleur cessera et que le corps recouvrera sa santé.

Rappelez-vous ce que dit l'immortel Bacon: "Il est impossible de calculer de combien la vie de l'homme serait prolongée en employant de temps à autres des médecines purgatives, elles renvoient les humeurs, créent un nouveau stimulant, conservent les conduits du sang dans un état de pureté et empêchent les humeurs morbides de se sceller à lui. C'est la nature qui se trouve soulagée par les voies qu'elle même s'est pourvue.

Avec une telle autorité devant nous, nous pouvons dire: "Nettoyez et purifiez votre corps." Le principe de la purgation étant reconnu de la plus grande utilité pour la guérison et la prévention des maladies, il est nécessaire de s'assurer qu'elle est la médecine capable de remplir ces objets le plus efficacement. L'expérience de milliers a prouvé que les pilules de salsepareille et le sirop sont un remède certain pour la guérison de toutes espèces de maladies, ayant tous la même origine et provenant de l'impureté du sang.

Ils rétablissent la santé du corps en purifiant et donnant de la vigueur au sang et ses effets ne sont jamais suivis d'inconvénients. Étant composé entièrement de végétaux, elles n'exposent à aucuns dangers et ses effets sont aussi salutaires que certains. Ces médecines peuvent être administrées aux enfants et aux femmes dans une position critique. Comme médecine purgative elle est sans pareille.

La notice suivante sur LE SIROP CONCENTRÉ COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE, est tiré du New-York Courier & Enquirer, du 7 courant.

SALSEPAREILLE.—Quoique nous soyons opposé au charlatanisme des médecines prônées de ce jour, cependant nous sommes induit à appeler l'attention sur une médecine d'une nature différente, à l'instance d'un de nos amis qui en a fait usage avec succès dans sa famille; nous voulons parler du *Sirop concentré composé de Salsepareille*, manufacturé à la Nlle Orléans, par un nouveau procédé chimique à la vapeur. Nous sommes autorisé plus porté à le recommander, vu qu'elle est recommandée par plusieurs médecins notables du Nord, de l'Ouest et du Sud et par presque tous les médecins de la Nouvelle-Orléans qui en ont fait usage dans leur pratique avec un grand succès dans les cas de maladies chroniques et autres affections provenant de l'impureté du sang. Ceci est une preuve de la bonté de cette médecine, puisqu'il est bien reconnu que les médecins sont opposés aux remèdes des charlatans.

(L'extrait suivant est tiré du *New-York Journal of Commerce*, un des plus anciens et des plus respectables journaux de l'Union.)

Nous croyons qu'il serait difficile de trouver quelqu'un qui méprise plus les charlatans que nous, cependant nous croyons devoir parler favorablement d'une préparation qui a acquise une grande célébrité au Sud et au Nord et qui vient recommandée par les certificats des médecins les plus distingués de New-York, Philadelphie, Boston, Albany, Charleston et de la Nlle-Orléans, et par un grand nombre de personnes respectables des États-Unis qui ont éprouvé ses effets. Nous voulons parler du SIROP CONCENTRÉ COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par un nouveau procédé chimique à vapeur. Les propriétaires de cette médecine doivent établir une agence dans cette ville et nous n'avons aucun doute que le crédit qu'elle a déjà acquise la rendra populaire.

[Du New-York Star du 25 juillet.]

Nous appelons l'attention sur l'avis du sirop concentré composé de salsepareille, du laboratoire de la Nlle Orléans inséré dans nos colonnes d'aujourd'hui. Nous sommes informés que les demandes sont immenses et partout où l'on en a fait usage, elle a rempli l'attente.

Nous avons vu une lithographie exécutée par Stout et Lee d'une guérison remarquable d'une éruption cutanée; tout le corps était couvert d'ulcères et une partie du dedans de la gorge était mangé—Après avoir employé quelques bouteilles de salsepareille le malade recouvra sa santé.

Nous connaissons la préparation de salsepareille manufacturée par un nouveau procédé chimique à vapeur en ayant fait usage dans notre pratique, nous croyons qu'elle contient tous les principes actifs de la salsepareille au plus haut degré de concentration, et comme préparation, nous la considérons comme une des meilleures connues jusqu'à ce jour.

J. W. Bright, M. D.	Alex B. Jackson, M. D.
B. W. North, M. D.	H. W. Graham, M. D.
R. S. Howard, M. D.	R. M. Stone, M. D.
T. V. Bennett, M. D.	J. S. N. Wheeler, M. D.
George Bigelow, M. D.	Wm. Stillman, M. D.
Pettrit Marris, M. D.	Kerney Rogers, M. D.

V. A. Boradaile, M. D.

[Des Drs. French et Channing, médecins à Clinton, comté Oneidart.]

Clinton, 8 juillet 1839.

Nous avons fréquemment prescrit la nouvelle préparation chimique de salsepareille, préparée par un nouveau procédé à vapeur et nous avons invariablement reconnu ses effets dans tous les cas où elle est applicable.

Nous avons une connaissance étendue de cet article et plus le garantissons comme un des meilleurs en usage.

WM. S. FRENCH, M. D.
EDWARD CHANNING, M. D.

Nlle Orléans, 17 mai 1839.

Au propriétaire—Cher monsieur: j'ai employé votre préparation de salsepareille et vos pilules dans des cas de rhumatisme chronique avec le plus grand succès.

Je suis &c. &c.

HENRY CALLURE, M. D.

Nouvelle Orléans, le 20 juin 1839.

Au propriétaire du sirop de salsepareille et des pilules.—Monsieur; mon enfant maintenant âgé de 3 ans a été affligé d'une tumeur scrofuleuse depuis l'âge de 3 mois; depuis environ un mois que j'ai commencé à employer votre salsepareille préparée à la vapeur, j'ai le plaisir de vous annoncer que sa santé se rétablit et que les marques extérieures de la maladie ont disparus

Je suis &c. &c.

G. B. WHITEMORE.

(Extrait d'une lettre reçue du Dr. R. S. Walton, médecin savant et respectable dans les États du Sud.)

Monroe, 30 juillet 1839.

Au Propriétaire—Cher Monsieur: Je suis presque dépourvu de salsepareille, et je vous prie de m'envoyer trois bouteilles ainsi que trois douzaines de boîtes de pilules. Envoyez les à bord du steamboat, adressées aux soins de Messieurs Storm & Hastin, 62, rue Dumaine. J'ai fréquemment prescrit votre sirop de salsepareille dans des maladies chroniques, surtout dans des cas de scrofule et affections cutanées et j'en ai toujours obtenu d'heureux résultats. Je l'ai aussi administré avec avantage dans des cas de syphilis et de débilité chronique; je crois que c'est la meilleure préparation de salsepareille en usage.

J'ai l'honneur d'être &c.

R. S. WALTON.

[Extrait d'une lettre reçue du Docteur Warren de Natchez—Le 21 août 1839.]

Cher Monsieur.—J'ai fait usage dans ma pratique pendant ces dernières années de votre sirop concentré composé de salsepareille à un grande satisfaction et au soulagement de mes malades. Je n'hésite point à déclarer que je considère cette préparation comme une des plus utiles dans les cas où la salsepareille est applicable. Je suis, &c.

BENJAMIN WARREN.

(Du Pennsylvanian Enquirer, du 13 mai 1839.)

Salsepareille.—Les vertus de cette plante, comme purificateur du système humain, particulièrement du sang, ont été depuis long-temps reconnues. Le témoignage de la profession médicale est presque unanime sur ce point; la simple question est de savoir quelle est la meilleure préparation pour la mettre en usage; le collège de pharmacie et les médecins prouvent ce fait: la préparation du sirop concentré composé de salsepareille, préparé par un nouveau procédé chimique à vapeur, par un savant chimiste, atteint le but désiré. Ceux qui emploient des médecines pour purifier le sang trouveront cette composition une des meilleures. Nous parlons par expérience, ayant fait usage de trois bouteilles.

(Du Boston Daily Courrier et Advertiser.)

Le sirop concentré composé de salsepareille se trouve annoncé dans notre journal. Il jouit de la plus grande réputation dans les États-Unis comme purificateur du sang; les meilleurs médecins le recommande. Quiconque personne ne se plaigne de l'impureté du sang lorsqu'ils peuvent se guérir en employant quelques bouteilles de cette excellente médecine. Rien n'est nécessaire que le sang soit pur pour conserver la santé.

[Du Baltimore Express.]

Nous appelons l'attention de nos lecteurs à l'annonce du sirop concentré composé de Salsepareille. Cette médecine vient d'être introduite en cette ville. Les nombreux certificats qui y sont joints la rendent mieux connaître que ce que nous pourrions dire.

[Du Philadelphia Journal.]

Le sirop concentré composé de salsepareille, préparé par la vapeur, guérit toutes les maladies du sang et presque tous les maux inhérents au corps humain. Cette médecine est recommandée par les membres de la faculté. Un jeune homme à notre bureau totalement guéri d'une affection de la peau, en ayant employé deux bouteilles.

[Du Charleston Enquirer.]

Sirop concentré composé de salsepareille, préparé par la vapeur. Il paraît que cet article fait de grands miracles au Sud et le caractère des recommandations qui le accompagnent nous garantissent que c'est une des meilleures médecines pour l'impureté du sang. Nous connaissons plusieurs malades qui ont recommandé ce remède et nous sommes persuadés qu'ils ne l'auraient pas fait avant de connaître son mérite. Chaque famille devrait se procurer une bouteille de ce remède et par là elle conserverait leur santé et épargneront au moins trois fois la somme qu'elles auraient payé au médecin. Achetez la bonne et là où vous pouvez l'avoir à meilleur marché.

(De la Faculté du Collège médical d'Albany, 24 sept. 1839.)

Nous avons été témoins des bons effets du sirop concentré composé de salsepareille, préparé par la vapeur, et nous hésitons à plus de le recommander au public comme une des meilleures préparations pour la purification du sang dans les maladies scrofuleuses. Alfred Marino, M. D. Président et professeur de chirurgie, Daniel M. Rees, M. D.—professeur de la médecine théorique et pratique; Ebenezer Emerson, M. D. professeur de chimie et d'histoire naturelle; J. H. Armstrong, M. D. professeur d'anatomie, D. McLaughlin, M. D. professeur de Materia medica et thérapeutics, K. D. Bedford, M. D. professeur d'obstetrice; Abraham Lee, M. D. professeur de l'institution de médecine et Ad. Beck, M. D. professeur de jurisprudence médicale. A. Clark, registraire.

Le cas ci-dessous est très intéressant et je l'offre sur rapport vrai. J. S. DUEY, M. D.

AU PUBLIC.

Nouvelle-Orléans, 4 Juillet 1839.

A la demande du Dr. Duey, auquel je suis extrêmement obligé, je mets avec plaisir, sous les yeux du public un certificat des heureux résultats que j'ai obtenu en faisant usage du Sirop Concentré de Salsepareille Composé, préparé par la vapeur. A part de ma gratitude pour le bienfait que j'en ai reçu, je suis heureux de pouvoir certifier pour le bénéfice de ceux qui seraient affligés de la même maladie. Pendant trois ou quatre années j'ai eu mal aux yeux; quelquefois je ne pouvais pas voir sans lunettes et même point du tout. J'éprouvais aussi de grandes douleurs. Souvent j'étais complètement aveugle et tourmenté par des douleurs excessives. J'ai employé tous les remèdes sans pouvoir obtenir de soulagement. Je m'étais même résigné à terminer ma carrière dans le désespoir et l'obscurité, mais heureusement mes amis m'ont persuadé et je fus sollicité d'essayer le Sirop Concentré de Salsepareille composé, préparé par la vapeur et je suis convaincu que cette médecine est aussi bonne qu'on l'a dit; il n'y a pas à en douter. J'en ai pris plusieurs bouteilles et mes yeux se guérissent très vite, ils sont meilleurs, j'en ai été depuis trois ans et j'espère être guéri radicalement. Ce document est publié dans l'espoir qu'il sera utile à ceux qui sont affligés de la même maladie.

ALBERT W. BARKER.

Faites attention!—Le public est prévenu qu'une fraude des plus audacieuses a été commise par quelques mécréants inconnus à Augusta-Georgie; nous voulons parler d'une imitation de cette célèbre médecine populaire, le sirop concentré composé de salsepareille, et bien renommé comme la plus grande découverte du moyen âge. Nous leur annonçons que le seul lieu où se trouve le véritable sirop dans les États du Sud est au no. 96, rue de la Douane.

Rappelez-vous seulement au No. 96, rue de la Douane.

Des directions en français, anglais et espagnol accompagnent chaque bouteille. 28 sept—1m

Nouvel arrangement pour le 1er. août 1839.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE. ORLÉANS ET DE CARROLLTON.

ARRANGEMENS DE L'ÉTÉ POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		*De la Nlle. Orléans.*	
Char à cheval à 6 h. A. M		Char à cheval à 5h. A. M.	
Locomotive	6 " "	Locomotive	7 " "
"	8 " "	"	9 " "
"	10 " "	"	11 " "
"	12 " "	"	1 " P. M.
"	2 " P M	"	3 " "
"	4 " "	"	5 " "
"	6 " "	"	7 " "
"	8 " "	"	9 " "

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHE.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. Une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Après 10 heures du soir, et jusqu'à minuit on peut obtenir un char à cheval, en payant cinq piastres pour le voyage; mais après minuit on aura à payer $10.

Les personnes qui partiront par la locomotive, devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

Pour l'agrément des personnes qui se rendent à Carrollton par le char de 5 heures, et qui ne désirent pas y demeurer jusqu'à 6 heures, le char qui partait auparavant à 6 heures, restera jusqu'à 6 1/2 heures, pour donner le temps de jouir d'une promenade agréable dans un des

PLUS BEAUX JARDINS DES É. UNIS.

CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures a. m. et de la rue du Canal à 6 1/2 heures du matin et courant chaque heure. A 8 heures, ils partiront toutes les demi-heures, jusqu'à 8 1/2 heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 1/2 heures, n'en partira qu'à 9.

Les Messieurs sont particulièrement priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins, et de ne pas fumer dans les chars lorsque les dames s'y trouvent.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.

27 jt JOHN HAMPSON, ingénieur en chef.

GRAINES FRAICHES.

LE soussigné a reçu par le navire Mississippi de New-York un superbe assortiment de graines nouvelles pour la saison WM. DINN,

12 août 17 Commune.

LES soussignés étant à la veille de transporter leur domicile de la rue Toulouse à la rue Tchoupitoulas, offrent à vendre à bas prix et à des conditions favorables, les marchandises suivantes:

3,500 caisses vin rouge de divers crus et prix, 30 demi-pipes eau de vie cognac, 80ns. marque A. Dussaud, &c.

30 demi-pipes vieille eau de vie fine Champagne 4 quart do do.
180 paniers Champagne mousseux (Sillery)
180 paniers diverses marques,
20 barils vin vieux Sauterne,
1 caisse bottes et souliers de Paris,
1 caisse corsets à sortes,
1 caisse socques,
1 caisse fleurs artificielles,
1 caisse mousselines imprimées,
2 caisses contenant mouchoirs de batiste; robes de crêpe brodées riche, dentelles, fichus, voiles, pelerines, écharpes, peignures fuscoutes, robes de mousseline, &c.

J. T. LAGUERENNE & Co. 9 Toulouse.

ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE de FOURNERET aîné & RIEFSCH, pépiniéristes, Paroisse St. Charles, habitation de Mr. Louis Laurauche, ils offrent à vendre un grand assortiment d'Arbres Fruitiers, tels que poiriers, pommiers, p3 ?, abricotiers, pruniers, cerisiers, une collection de rosiers variés, arbres et arbustes d'ornement; 5,000 Morus Multicaulis. S'adresser chez Ch. S. [illegible], Pharmacie de Mr. Martin, encoignure Vieille-Levée et Hôpital. 28 sept—1m

GOLFE DU MEXIQUE.

LES actionnaires qui n'ont pas déjà donné des billets pour le montant de leur souscription sont invités à faire un septième paiement de dix piastres par action, le 27 septembre prochain au avant.

Nouvelle-Orléans, le 24 août 1839.

Par ordre de la Direction.

27 août—1—1mpa. WILLIAM FURST, secrétaire.

VIN DE COTE ROTIE—Le soussigné a en magasin dernièrement reçu renfre à vendre, 30 barriques vin de Côte Rôtie, du crû de 1834 et 450 bouteilles chaque, envoyées directement par le propriétaire du vignoble et recommandé particulièrement comme excellent vin de table pour familles; le propriétaire de la ferme consulte dans ce Marché à l'offre à un prix très modéré.

L. G. SASSINOT.

AVIS D'ENCAN.

J. A. BEARD informe respectueusement ses amis et le public en général, que par un ordre du conseil des honorables Recorder et Aldermen de la municipalité, il a obtenu le privilège de vendre à l'encan des marchandises, &c. dans la rue du Canal, entre les rues des Magasins et Levée, tous les mardis et vendredis.

Les marchands qui ont des marchandises à envoyer à l'encan en demeurent, avis à l'encanteur la veille du jour de la vente; et toutes marchandises dont les prix seront limités resteront, aux risques des propriétaires, et elles ne sont point vendues. Les échantillons des marchandises seront vendues sans réserve. La vente commencera chaque jour à 10 heures et demi.

Le bureau d'encan est au no. 50 rue de la Commune. 2 mai.

AVIS aux Pharmaciens.

36 pots de pharmacie en porcelaine, de 9½ pouces, avec cadre or et noir, et étiquettes, forme nouvelle. 41 Flacons bouchés, de 1 once à 2onces, avec étiquettes vitrifiées et lettres noires.

6 grands vases pour devanture, de 12 à 18 pouces, le tout de la fabrique de Pochet-Déroche, à vendre par

2 juin H. GAILLARDET, 85, rue de Toulouse.

LES DRAYS Nos. 565, 37 et 30 sont requis de rapporter leurs reçus au soussigné pour les marchandises qu'ils ont enlevées du navire St. Louis, de Philadelphie, faute de quoi ils seront poursuivis.

N. F. COMLY & Co. 97, Camp.

TOILE CORDE D'EMBALLAGE ET FICELLE—180 pièces toile du Kentucky, de 44 pouces de largeur; 160 do de do de Dundee; 350 rouleaux corde du Missouri; 36 balles ficelle, à vendre par

27 sept SPRAULE & BUCHANAN, 64, Camp.

CHARRETTES, drays, robes de charrettes, roues à charroyer les planches et brouettes des meilleures manufactures de Philadelphie, à vendre par

27 sept FRANKLIN & HENDERSON, 74, Camp.

POIS VERTS ET JAUNES, en débarquement et à vendre par HAGEDORN & CRAMER.

30 sept 50, rue Bienville.

FLANELLES blanches, rouges et vertes, à vendre par HAGEDORN & CRAMER.

JARDINIER DEMANDÉ—Un bon jardinier peut se procurer une situation lucrative en s'adressant au consul britannique, no. 98 rue de la Commune. Il est inutile de s'adresser à moins que l'on ait une bonne connaissance du sol et du climat et que l'on ne puisse fournir de bonnes recommandations.

BANQUE DE LA CITÉ—Nouvelle-Orléans, 31 août 1839.—Le bureau des directeurs de cette institution, a aujourd'hui déclaré un dividende semestriel de quatre pour cent sur le fond capital, provenant des profits des derniers six mois, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux le premier septembre prochain ou après.

4 sept R. J. PALFREY, caissier.

LE soussigné vient de recevoir un grand assortiment de draps noir, diverses couleurs pour habits, et redingote, satin uni et rayés pour pantalon, étoffes pour gilets, qu'il offrira au public à très bas prix, en gros ou en détail à des prix très modiques.

11 sept BEAUCHERY, Magasin de Mrs. Wiour et Sailé.

BUCKNER & FOUTE, Avocats, Clinton (Mississippi.)

Références à Messrs.

ALEX. GRANT,
HENDERSON & GAINES, } Nouvelle-Orléans.
SMITH & RODRIKES, }
ARMSTEAD & SPRING,
OGO, BERGEROT.

26 m—6m

ANDREWS & BROTHERS, Marchands à commission, Nouvelle-Orléans.

K. L. ANDREWS & Co, Marchands à Commission, Mobile.

J. A. ANDREWS & BROTHERS, Marchands à Commission, New-York.

Nous sollicitons des consignations à nos maisons.

J. I. ANDREWS, résidant à New-York.
Z. ANDREWS, " Nlle-Orléans
E. L. ANDREWS, " Mobile.

12 août

ANDREWS & BROTHERS

MARCHANDS à COMMISSION,

No. 50, rue du Camp.—Nouvelle-Orléans.

J. J. ANDREWS,
Z. ANDREWS,
E. L. ANDREW

16 juillet

INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS—On a besoin d'un surveillant pour un collège; on ne confiera cet emploi qu'à un homme habitué à être parmi des enfants, et capable d'enseigner la langue française; s'adresser au bureau de cette feuille. 5 jt

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

LE temps de mon engagement étant prêt d'expirer, j'ai l'honneur d'informer le public que je recommencerai mes cours de danse, le 15 octobre prochain. Le mandat que j'ai exercé depuis de la reconnaissance, j'ai le plaisir de voir les remerciements à mes élèves et à leurs familles pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent.

15 juin J. DEVOTI.

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle. Orléans.—No. 21, rue du Camp. Capital........ $500,000.

Par un amendement à la charte de cette compagnie, passé par la législature, le privilège d'assurer contre les risques de la mer et des rivières a été accordé; la compagnie est préparée à recevoir des demandes. E. L. TRACY, secrétaire.

CIMENT ROMAIN—100 barils à vendre par HOLMES & MILLS, 9. Bank Place.

BILLETS du Texas demandés par G. R. STRINGER, 66, Canal.

1 oct

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle-Orléans.—L'État de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que Cordeviolle & Lacroix de cette ville ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'étant adresser au greffe de cette Cour ou la dite vente fut enregistrée le 15ème jour d'avril de l'année 1839, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'État de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'État de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le 6ème. jour d'avril, de l'année 1839, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 23 de février de l'année 1839, dans l'affaire de James N. Monson vs. Samuel Bell, No. 11938 du Docket de cette Cour, à laquelle vente les dits Cordeviolle & Lacroix se sont rendus acquéreurs pour le prix de 6,350 piastres comptant.

Description de la propriété d'après le transfer Judiciaire.

Deux lots de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, les dits lots situés dans le faubourg Delord et contigus l'un à l'autre, et désignés par les Nos. 16 et 17 sur un plan fait par Richard Delafield, ingénieur et déposé dans le greffe de Félix Grima, notaire, successeur de G. R. Stringer, ex-notaire, les dits lots ayant, mesure anglaise, chacun 26 pieds de face à la rue Carondelet, et 25 pieds de face dans le fond à une allée de 10 pieds de largeur, sur une profondeur de 156 pieds.

Bureau du greffier, Nlle.-Orléans le 20 septembre 1839. ARMAND PITOT, greffier.

25 septembre—3—95, 5 et 25 oc.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans — L'État de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut: attendu que Victor David de cette ville ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 26ème jour d'août de l'année 1839, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'État de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'État de la Louisiane et de la Cour de Paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif, susdit le 14ème, jour d'Août de l'année 1839, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 2ème jour de juin de l'année 1839, dans l'affaire de: Norbert Soulié, représenté par Alton Soulié vs. James McPherson, no. 11,914 du Docket de cette Cour, à laquelle vente le dit Victor David s'est rendu acquéreur pour le prix de $3,100 comptant.

Description de la Propriété d'après le transfer Judiciaire,

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, dans la ville de la Nlle Orléans, entre les rues St. Jean et St. Pierre dans l'îlet compris entre les rues Gravier, St. Pierre, St. Jean et de la Commune, et désigné par le no. 9. sur un plan du dit îlet, dressé par L. Bringier, arpenteur général de cet état; daté le 5 de février 1835; et déposé sous le No. 16 dans le livre des plans de Félix Grima, notaire; le dit lot mesurant 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de profondeur, entre des lignes parallèles (le tout mesure américaine), ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et aussi 30 actions du défendeur dans le fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans, le 24 septembre 1839. ARMAND PITOT, Greffier.

25sept—3(30j.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans.—L'État de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, Salut:—Attendu que A. J. Fallon James Williamson et Nicholas Hoey, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, se sont adressé au greffe de cette cour où ladite vente fut enregistrée le vingt sixième jour de juillet de l'année 1839, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'État de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'État de la Louisiane et de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le deuxième jour de juillet de l'année 1839, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 30 ème jour d'avril de l'année 1839, dans l'affaire de Philip Maher contre Maurice Cannon no. 306 du docket de cette cour, à laquelle vente les dits A. J. Fallon James Williamson et Nicholas Hoey se sont rendus acquéreurs pour le prix de $3000 payables dans douze mois.

Description de la propriété d'après le transfer Judiciaire, savoir;

Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Annonciation, ainsi que la ville dans l'îlet compris entre les rues de la Vieille Levée, Célestes, Religieuses et Nonnes, désignés sous les numéros trois, quatre et cinq des dits terrains étant contigus, et mesurant chaque vingt cinq pieds huit pouces de face à la rue de la Vieille Levée sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française, ainsi qu'il appert par un plan de la ville le 19 avril 1832 et annexé à un acte passé devant William Christy, notaire public le 23 février 1839.

Donné sous ma signature et le sceau de la dite cour, le vingt sixième jour de septembre de notre seigneur 1839

30 sept—3 ED. GARDERE.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—L'État de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que Pierre Edmond Mader, de cette ville, ayant acheté à une vente faite par Barnett St., encanteur public de cette ville, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'État de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'État de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par l'encanteur susdit le 31me. jour de mai de l'année 1839, en vertu d'un décret de cette cour, rendu le 29me. de septembre de l'année 1836, dans l'affaire de R. Putnam vs. ses créanciers, No. 10,097 du docket de cette cour, à laquelle vente le dit Pierre Edmond Mader s'est rendu acquéreur pour le prix de 3,000 piastres.

Description de la propriété, d'après le transfer Judiciaire, savoir:

Un Lot de terre situé dans le faubourg Saulet, au-dessus de cette ville, désigné par le numéro vingt-cinq, sur un certain plan dressé par C. F. Zimpel, le 27 janvier 1832, annexé à un acte passé devant William Christy, notaire public dans cette ville, le 13 Février de la même année, lequel lot ayant, mesure anglaise, 30 pieds de face à la rue des Nayades sur 135 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre des lignes parallèles, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, etc qui y appartiennent de quelque manière que ce soit.

Bureau du Greffier, Nlle. Orléans, 14 Sept. 1839.

18 sept—3 en 30j. J. OLLIE, dép. gref.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—No. 13019—Theodore Vaurigaud contre ses créanciers.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour au profit des créanciers; et il est ordonné par la Cour que les dits créanciers se réuniront en l'étude de M. Félix Grima, notaire public, le samedi 19 octobre 1839, afin d'y prendre en considération les affaires dudit insolvable; et en attendant, que toutes procédures contre la personne ou les biens dudit insolvable, soient suspendues.

Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1839.

16 sept—3 en 30j. ARMAND PITOT, Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—No 12077—Fr. Poupon, h. e. l. vs. ses créanciers—Présent l'hon. J. F. Canonge, juge par intérim septembre 26 1839.—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses dits créanciers soit tenue devant M. Théodore Seghers, not. pub. le [illegible] octobre prochain, à 10 heures du matin, pour y prendre en considération la situation des affaires du pétitionnaire, et nommer un ou plusieurs syndics et déterminer les conditions de la vente. En attendant il est sursis à toutes poursuites contre sa personne et ses biens.

Nlle Orléans, le 26 septembre 1839.

Signé Canonge, agissant comme juge de Paroisse en l'absence du juge C. Maurian.

Par ordre de la cour, fait au greffe le 25 septembre 1839. Signé OLLIE.

28 sept—3 Député-Greffier.

REÇU par le navire Rhôner du Havre, et à vendre par BENJ. LACOSTE, rue Royale, no. 183.

Un assortiment complet de diverses marchandises, tel que: Moutarde de maille, saucissons de Lyon, sardines à l'huile de Colin, veilleuse de Bonillard, percaline noire et en couleur pour doublure, indienne à meuble rouge, chamois et bleue unie et brochée; gilets de flanelle, en soie et en coton, pantalons en soie, mérinos et en coton, mathés bariolés pour femme et enfant; petits moutons en laine pour enfants, gros de Naples, unis et brochés noirs et blancs, bas filoselle et en coton noir gris, bleu et blanc pour femme; bas de laine et en coton 8, 10, 12, 14, et 16 pouces; demi bas de laine, en soie et en coton pour hommes; demi bas en coton pour garçon de 16 ans, chapeaux de soie pour hommes, mousseline laine noire et couleur unie et brochée, gants de soie, en fil et en coton pour homme et pour femme; do en peau de chevreaux pour femme et enfant; gants et mitaines à fil et unies et brodées pour femme et fillette; châles satin, écharpes, habits, cachemire, tartan, mérinos unis imprimés et brodés; barège, thibet, et indienne do 3|4 et 4|4; bouton de nacre de toute les grosseurs; do en poil, do, à grille; mouchoirs de batiste unis, brodés, et à rivière garnis de dentelle, de divers prix; mouchoirs de chalet pour enfant; cols en mousseline et en batiste dernier genre; gros de Naple unis et rayé nouveau dessin; satin noir bleu et blanc; cravates en satin et brodées noires et en couleurs; cravates de fantaisie, articles nouveaux; service, linge de table pour 12 serviettes et une nappe unie, à liteaux bleu et rose; do. damassé, cols, bandes en jaconas et en batiste, festons artificiels, tous de tête, bonnets d'enfant, cols à cravate, par livres et en bobines, chemises en couleurs brodées, jaconas et en toile de Mulhouse, mousseline imitation mudras et des Indes, étoffes larges et étroite, cotonnade française et toile cirée; le tout à des prix très modérés. 18 sept

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du Nord, un grand assortiment de marchandises sèches qu'ils offrent en vente à leur magasin rue de Chartres No. 67, savoir:

Cotons blancs et écrus, différentes largeurs et qualités, indiennes de divers genres, en couleurs do. bleus et aspirants, mouchoirs, cottonades, en coton, laine et coton et pure laine, ratinette pour robes, Kentucky Jeans, cashmere, drap, cottonnes, cotonnade du Nord do. denims et autres, flanelles blanches, rouges et vertes, bonterie et Ginges à carreaux, soieries, et brochés anglaise et française, gilets en cachemire et imitation brochés, chiffon, [illegible], de. thibet [illegible] pour garçons, coton et pour femme; bas de coton, bas de laine, coton et soie, foulards, mouchoirs de tête [illegible] et laine et chaussettes en laine, [illegible] en coton, chemises en coton blanc et en laine, dito en coton, chemises de laine en coton, cravates aux soie noire, mouchoirs, rubans à cheveux en coton &c.

30 sept DURAND & URURAU.

EN débarquement du brick Eagle de Bordeaux

500 caisses vin St. Julien.
10 caisses vermicelli.

En magasin d'importations antérieures.

40 demi pipes eaux de vie.
2000 caisses vin rouge St Emilion, marques Lafite, St. Estèphe.
400 paniers champagne mousseux.

à vendre par J. T. LAGUERENNE & Co.

20 sept 9, Toulouse.

DEMANDÉ immédiatement pour l'Arsenal des E. U. à Bâton Rouge, un maître maçon et six maçons. Il est inutile de s'adresser à moins d'être bon ouvrier. Il y aura de l'emploi pour environ six semaines, le maître maçon recevra $5 par jour et les maçons $3.

Bureau du Quartier Maître, Nlle Orléans, 13 septembre 1839. J. CLARK,

Major et Quartier-Maître de l'armée des E. U. 19, rue Conti. 13 sept

ON désire acheter pour du comptant, une négresse avec un enfant de 12 ans ou plus; un jeune nègre de 15 à 16 ans, le tout pleinement garanti. S'adresser à l'entrepôt général de magasins, rue du Quartier no. 26, entre les rues Conti et Vieille Levée.

16 sept

BUREAU de la compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nelle. Orléans.—Les actionnaires de cette compagnie sont par ces présentes notifiés que le 10me versement sur leurs actions est dû et payable le 5 octobre prochain, au bureau de la compagnie.

4 sept

SOCIÉTÉ FORMÉE.

JOSEPH A SPRAULE & W E BUCHANAN, se sont aujourd'hui associés pour la transaction des affaires à commission dans cette ville, sous le nom de Spraule et Buchanan. Étant tous deux célibataires, ils se proposent de rester toujours en ville et se dévouer entièrement aux intérêts de leurs amis qui leur adresseront des consignations.

JOSEPH A. SPRAULE,

10 sept W. E. BUCHANAN.

PHARMACIE VILLE DE LAFAYETTE.

CETTE Pharmacie, bien approvisionnée des meilleures DROGUES et MÉDECINES reçu de France, Angleterre et du Nord, offre maintenant l'avantage d'un Laboratoire que le propriétaire a établi pour rendre ses services le plus utile au public, et où on exécutera avec soin les ordres dont on l'honorera.

Prescriptions remplies à toutes heures du jour et nuit. IGNACIO ROSSI, Phar. Chimiste.

Ville de Lafayette, 12 août 1839

13 a Rue de la Levée entre Joséphine et Adèle.

PENSIONNAT ET ÉCOLE DE DEMOISELLES, tenu par Mlle. McCLENACHAM, Nos. 11 & 13, Carroll Place, Bleeker street, New-York.

Le terme d'automne de cet établissement commencera le 7 septembre.

L'on réfère les parents qui seraient disposés à envoyer leurs enfants à l'établissement ci-dessus aux messieurs suivants:

Le Revd. Dr. WHEATON,	Nlle-Orléans.
WM. CLARK, Jr. Esq.	do
JACOB WILCOX,	do
LEONARD MATHUX,	do
HAMILTON M. WRIGHT,	do
THOMAS SKINKER,	Saint-Louis.

4 juillet—6m

SURDITÉ.—GUTTA VEGETABILIS, ou remède infaillible pour la surdité.—Le grand succès qu'a obtenu ce remède dans plusieurs centaines de cas au dispensatoire de Westminster, pour les maladies des yeux et des oreilles, et pour lequel des lettres patentes ont été obtenues par M. Taylor, M. D du gouvernement anglais, et la sanction qu'il a reçue de l'académie royale de médecine à Paris, ainsi que des médecins suivants: M. Abernathy, sir Astley cooper, Drs. Roston, Curtis, Drake et L. Legalaig, Auris &c. et d'autres artistes et médecins célèbres dans cette branche qui en ont fait usage et qui l'ont recommandé.

La renommée du Guta Vegetabilis en France et en Allemagne l'a fait introduire dans toutes les autres parties de l'Europe, et des adresses furent présentées au Dr. Taylor de toutes parts, le félicitant de sa découverte. La certitude avec laquelle on a continuellement administré le Gouta Vegetabilis peut être prouvé par plusieurs mille cas. Depuis la révolution de 1830, Sa Majesté Louis Philippe, roi des Français, ainsi que le roi des Belges lui conférèrent le titre d'Auriste honoraire de leurs majestés, en récompense des nombreuses guérisons qui avaient été obtenues par le Guta Vegetabilis. Ces preuves de la bienveillance et de l'approbation royale, seront suffisantes, il espère, pour encourager ceux qui sont affligés de surdité à faire l'essai de son remède.

A Londres, Paris et Bruxelles le nombre des guérisons est incalculable, ainsi que dans les principales villes de Unis des trois royaumes.

Dans la ville de Dublin, plus de 400 sourds ont été guéris par lui, et un desquels avait été sourd pendant 30 ans. Dans la ville de Lyon (France) 296 personnes ont recouvré l'entendement, parmi lesquelles il s'en trouvait une de 79 ans et l'autre de 84. Pendant l'année dernière 1836, les guérisons obtenus dans le midi de la France se sont élevées à un nombre étonnant.

Pour prouver son efficacité nous allons citer les cas suivants:—Le révérend John King, curé de l'église de St.-Jean à Manchester; devint sourd, après avoir été exposé au froid, à un tel point qu'il ne pouvait entendre une bande de musique à quinze pas de distance. Cette affliction augmentait chaque jour et lui ôtait ses moyens pendant plusieurs années il employa des médecins mais ce ne fut que le traitement qu'il reçut du Dr. Drake [illegible] plus recommandé et lui administra le Guta Vegetabilis, et chose surprenante, il n'avait pas employé la seconde bouteille qu'il recouvra son entendement. Pour les particularités de ce cas, voir le Journal Médical de Londres d'octobre 1835.

Le Dr. Andrews, d'Edimburg en parlant du Gutta Vegetabilis dit: J'ai employé la gutta vegetabilis dans ma pratique ainsi qu'à l'hôpital, et j'ai trouvé que ce remède était incomparable dans le cas de surdité provenant de débilité nerveuse et relaxation de l'ouïe, produits par le froid et calculé à opérer un grand bien. En conséquence je recommande son usage, généralement, convaincu ainsi que beaucoup d'autres, que les personnes qui feront usage de cette découverte, ne seront point déçues.

Le Dr. James, d'Ampthill, Bedfordshire, dans une lettre adressée au Dr. Taylor, termine en disant que toutes les classes de la société trouveront dans le gutta vegetabilis un remède incomparable contre la surdité et à bon marché.

Une ou deux bouteilles ont généralement produit une guérison radicale, et dans un cas ou une personne qui était sourd très-vieux, affligée depuis plusieurs années [illegible] semblable aux grondeurs du tonnerre, trois bouteilles firent entièrement disparaître ces symptômes et la personne recouvra son entendement.

Un praticien judicieux de Paris, parlant du Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor, s'exprime ainsi: J'ai, dit-il, employé toutes les ressources de l'art pour trouver un remède propre à la guérison de la surdité, et je dois affirmer que je n'ai jamais trouvé de remède aussi sûr et aussi efficace que le Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor. Vous pouvez être persuadé, d'après l'expérience que j'en ai faite, que cette médecine possède toutes les vertus nécessaires à la guérison de cette affliction. Vous pouvez attendre une médecine d'une efficacité supérieure et d'une grande valeur.

Mlle. A. Norton, de Mile End Road fut affligée de surdité pendant plusieurs années, et après avoir totalement employé toutes qu'on lui recommandait et avoir été soignée par un médecin, une bouteille de Gutta Vegetabilis la soulagea beaucoup et après d'en avoir pris trois elle était parfaitement guérie.

Thomas Hornby, 46 rue Farringdon, qui était lieutenant dans le 40e régiment fut frappé de surdité sur le champ de bataille de Waterloo et resta dans cet état de plusieurs. Après avoir employé une bouteille de Gutta Vegetabilis il fut parfaitement guéri.

Mr. Green de Cumberland qui avait été sourd pendant quatorze années recouvra son entendement après avoir employé six bouteilles.

Aux personnes âgées qui sont le plus sujettes à la surdité, cette préparation sera un bienfait, ayant été employée dans beaucoup de cas plus graves et où il n'y avait aucune espérance de guérison ou de soulagement par aucun autres moyens. A ceux qui sont affligés de surdité provenant du froid, cette préparation leur sera d'un grand avantage et leur fera recouvrer l'ouïe dans quelques jours. Le Gutta Vegetabilis est préparé selon les principes scientifiques, et ceux qui en feront usage seront convaincus qu'il porte sa recommandation dans les propriétés qu'il possède, et ceux qui ont été guéris l'ont à ceux qui l'ont perdu depuis plusieurs années.

Vendu en gros et en détail, par agence, au no. 96, rue de la Douane, Nlle. Orléans. 4 av—[illegible]

SOLUTION SPÉCIFIQUE.

CEUX qui ont des maladies secrètes telles que les gonorrhées, glandes, strictures, irritation des parties de la vessie, de l'urètre et de toutes maladies du passage urinaire, douleurs dans les jointures, pertes, lumbago, débilité ou infirmité peuvent être guéris par cette médecine renommée des maladies ci-dessus en beaucoup moins de temps que par les autres médecines. Elle ranime et donne de la vigueur à la constitution et rétablit parfaitement la santé à ceux qui ont été jusqu'à présent par des mauvais traitements. Le fait est bien reconnu que cette médecine est incomparable et elle a guéri plusieurs milliers d'individus qui avaient inutilement essayé tous les autres remèdes; elle prend chaque jour la place des remèdes jusqu'ici employés tels que copahu, térébenthine, cubèbes, mercure, &c.

En addition aux nombreux témoignages reçus des médecins distingués de toutes les parties du monde, ainsi que des Antilles et de l'Amérique; une récompense de $500 a été offerte à ceux qui pourront montrer un remède aussi efficace que celui de la "solution spécifique de Yoland." Il n'est pas nécessaire, après ce qui précède, de faire d'autres commentaires, il sera suffisant de publier quelques certificats.

"J'ai prescrit la résolution spécifique de Yoland à plusieurs de mes patients qui languissaient sous des maladies de lutte, et à mon étonnement ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps que j'ai jamais vu, et leur santé a été bien rétablie.

H. LEY, M. D.

Professeur d'accouchement à l'Hôpital de Barthélemi.

Le Dr. Clarke a prescrit la solution spécifique de Yoland à un grand nombre de malades attaqués de maladies urinaires, et ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps qu'il n'avait coutume de les guérir avec des préparations de copahu, et il est d'opinion que ce remède est sans pareil et qu'il en fera usage pour ces maladies.

Londres, 27 décembre 1837.

Le Dr. Green certifie que la solution spécifique de Yoland est un des remèdes les plus efficaces pour la guérison des maladies de urètre et qu'il guérit en moins de temps que les préparations de copahu qu'il avait coutume de prescrire.

Cette médecine ne peut être obtenue qu'au No. 96, rue de la Douane. 12m

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 30 Leçons.—M. VARBICE, Géomètre-Arpenteur, ancien délinéateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à Lire le Français en 30 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières. Les heures des cours qui seront ouvertes les jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, encoignure Dumaine et Bourgogne.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Écriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Tracé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 1 m.

GRILLES DE CUISINE PATENTÉES DE PIERCE.—Le soussigné vient de recevoir au No. 57, rue du Canal quelques grilles comme ci-dessus—Pour l'économie, la facilité et la commodité, ces grilles surpassent toutes celles qui ont été inventées jusqu'à ce jour. Elles sont garanties donner satisfaction et dans le cas contraire elles seront déplacées sans aucun frais aux acquéreurs.

GEORGE PIERCE, Agent. 57, rue du Canal.

Le soussigné prend la permission de référer aux Messieurs suivants qui en ont fait usage pendant l'année dernière:

MM. Charles Harrod,	Col. Wm. Christie,
Gen. J. Peters,	Benj. Story,
William Brand,	Henry Lockett, Esq.
J. W. Breedlove,	W. A. Gasquet,
J. H. Lovevich,	A. S. Buckner.

AUX PLANTEURS DE LA LOUISIANE.

CARTE DE LA LOUISIANE sur laquelle les diverses plantations seront coloriées. Les planteurs sont de la Louisiane sont invités à fournir à l'auteur de la carte du Sud, les limites de leurs plantations, afin qu'il puisse les marquer sur la carte élégante de l'état de la Louisiane, qui est maintenant entre les mains du graveur et qui sera prête à être distribuée aux souscripteurs vers le 1er janvier prochain. Les noms des propriétaires en quelques autres nom de fantaisie par lequel leur plantation est connue, seront imprimés sur la carte, et ceux qui sont trop grandes pour le mettre, et ceux qui ne pourra le mettre par un chiffre de renvoi, et se trouvera ces noms dans la marge de la carte à une chiffres correspondants. Cette carte aura 4 1/2 pieds sur 5 1/2 et sera finie avec un grand soin. Les plantations seront diversement coloriées; ce qui lui donnera une apparence pittoresque.

Sav JOHN LA TOURRETTE, hôtel de la Cité

DOUBLONS mexicains—2000 à vendre par [illegible] R. GROGAN & co.

HOTEL DE NEW BRIGHTON

PASSE CHRISTIAN, Mis.

CET superbe établissement bien connu est maintenant ouvert pour la saison sous la surveillance de Mr. John McDonnell. L'on a fait de grandes améliorations dans cet établissement en y ajoutant d'autres bâtisses, chambres à dîner, salle de bal, chambre de billards, ainsi que des allées, écuries et maisons de bains. De grands efforts ont été faits pour rendre cet établissement un élégant rendez-vous. Il y a cinquante jolies chambres pour familles et l'on a préparé de jolies maisons en dehors pour les messieurs. L'on trouvera toujours des jolies chaloupes, voitures, ou pour le plaisir ainsi qu'une bonne bande de musique. L'on peut faire des parties ou des excursions sur cette partie du golfe qui se trouve en face de la maison et qui est entourée par plusieurs belles îles, parmi lesquels se trouvent Cat Island, Ship Island, Horn Island et les chandeliers.

Un sac aux lettres est déposé dans la barre de l'Hôtel de l'Exchange, N. O. auquel l'on pourra adresser les lettres. McDONNELL & WATERMAN,

14 jn Hôtel de l'Exchange.

LIGNE JOURNALIÈRE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS.

CETTE ligne partira tous les jours de Nashville et se rendra en deux jours de Mills' Point à Bowling Green Ky. en deux jours. De Mills' Point à Louisville, Ky. en trois jours et demi, de Mills' Point à Clarksville dans un jour et un quart.

EXTRAS,

De Mills Point se rendant à la convenance des passagers.

A Mills' Point la ligne ci-dessus joint les bateaux pour la malle de la Nelle-Orléans et St. Louis, faisant la route la plus directe de St. Louis à Nashville et de la rivière du Mississipi à Bowling-Green et Louisville, Ky.

Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.

Il n'est alloué que 40 livres de bagage pour chaque passager.

Bureau au Green River Hôtel		Bowling Green.
Bureau général de Poste		Nashville.
"	"	Mills' Point.
"	"	Louisville.

W. P. ROACH & Co. Clarksville Tenn.

7 mai

AVIS D'ENCAN—Les soussignés ayant agrandi leur magasin de manière à pouvoir y faire des ventes de groceries et meubles, informent le public que leurs ventes pour ces objets auront lieu les LUNDIS et SAMEDIS de chaque semaine. Toute marchandise qui ne sera pas vendue le jour de la vente, et qui ne sera pas retirée immédiatement payera une piastre par semaine de magasinage; la semaine commencera le jour de la vente.

DEJOUX & FERNANDEZ,

13 juin 114, rue de Chartres.

MESSRS. DEPOUILLY Frères & Co. préviennent les entrepreneurs de constructions, les habitants de la Nouvelle-Orléans, et ceux de la côte, que leur moulin à vapeur vient d'être mis en opération, et qu'à partir de ce jour, ils tiendront à leur disposition des plâtres calcinés de toutes qualités, tels que plâtre à enduire, à mouler à engraisser les terres &c. Ayant apporté tous leurs soins dans l'exécution des machines autant pour l'économie de temps que pour rendre la fabrication du plâtre parfaite, ils peuvent en garantir la qualité supérieure à tous les plâtres importés du Nord, ayant l'avantage sur ceux-ci d'être fraîchement fabriqués et de ne contenir aucune particule de chaux, (qualité essentielle.) Ils tiendront cependant leur prix au-dessous des plâtres sus-mentionnés. Offrant tous ces avantages ils osent espérer en compensation le patronage du public qu'ils sauront mériter par les soins qu'ils mettront à la fabrication et l'activité à remplir les ordres qui leur seront donnés. S'adresser pour les ordres ou commandes à leur office, Exchange Alley, ou à la manufacture, encoignure Urquhart et Marigny sur la railroad Pontchartrain.

P. S. Des remises avantageuses seront faites aux personnes qui donneront des ordres pour les villes et états voisins. 3 mai

MOULIN A SCIE A VAPEUR A VENDRE. MOULIN A SCIE, bien connu, appartenant au juge Hitchcock, situé au bas de la cité de la Mobile.

Ce moulin a deux scies et une machine à blanchir bois entièrement neuve. L'on suppose que c'est le meilleur moulin qui ait été bâti dans le Sud, ayant bâti d'après les plus récents modèles. Les deux scies peuvent faire de 5 à 8000 pieds de bois par jour. La bâtisse est substantielle et couverte en ardoises. La machine à blanchir est de la manufacture de Hoskins & Hutton, patentées. Le droit de patente pour le comté de la Mobile sera vendu avec le moulin et l'acquéreur le désire. La machine peut blanchir de 5 à 6000 pieds de bois par jour. Le lot sur lequel le moulin est bâti a 100 pieds de face sur la rivière et s'étend en arrière jusqu'à la rue Hitchcock, traversant la rue Water, ayant de face environ 451 pieds et a droit au rivage qui est en face. Les rivières au-dessus de la Mobile fournissent du cyprès en quantité et tout ce que le moulin peut faire est bientôt vendu.

Le moulin et la machine à blanchir sont tenues en bon état et si les affaires sont bien conduites il rapportera un bénéfice net de $25,000 par année.

Les conditions de la vente seront un quart comptant, la balance sera payée en parties égales dans 1, 2, 3, 4 et 5 ans; les billets porteront l'intérêt légal de l'État de l'Alabama.

Aussi 12 ou 15 bons nègres, accoutumés à l'ouvrage du moulin, à des conditions libérales.

Pour plus amples informations, s'adresser à la Mobile, ou au soussigné en cette ville.

4 jn GEORGE BEDFORD, 22 Bienville.

HYDROCONIONS ou appareils pour bains de pluie, ou de vapeurs, à vendre par le soussigné.

Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus renommés de la Nouvelle-Orléans, M. Gicquel avait formé un établissement de bains de vapeur et de pluie au moyen d'un appareil déjà connu en Europe, que l'expérience lui a appris à modifier, et à rendre plus propre à l'usage auquel il est destiné. Le moyen le plus intelligent peut le mettre en activité, et au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'intérêt des personnes confiées à ses soins. C'est par ce moyen qu'il a pu rendre à une santé inespérée des malades atteints de la goutte, rhumatismes de toute nature, tumeurs, maladies scrofuleuses, jaunisse, dartreuses, &c. Avec cet appareil on peut administrer les bains médicaux avec un bien-être qu'on n'obtient pas par ces derniers. Ces appareils sont indispensables dans un ménage qui peut nombreux ou dans de grands établissements, tels que pensions, hospices, &c.

M. Gicquel ayant à son époque rapproché de son départ pour France, offre à traiter de ces appareils qu'il a fait confectionner à Paris; il donnera sur la manière de les employer, les connaissances nécessaires, ainsi que des connaissances et des certificats des principaux médecins d'autres pays qui ont été auparavant des directions utiles [illegible] des différentes sociétés savantes qui ont été appelées à donner leur opinion sur ces appareils, qu'il a faits connaître, répandus en France, Allemagne, Italie, &c.

M. Gicquel offre également de traiter de son fond de cabinet de lecture, auquel il a joint une [illegible] fourniture de bureau. GICQUEL.

3 mars Encoignure Bourbon et Ste Anne.

Mme Giquel ne partage pas, et les bains continuent à être administrés comme précédemment.

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Négociants—N. Orléans, 8 juillet 1839. Le bureau des directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de 10 pour cent sur le capital payé; pris sur les profits des derniers six mois et payables aux actionnaires ou à leurs représentants légaux lundi le 15 courant ou après. SAML. G. RELF, secrét.

PLÂTRERIE DE DEPOUILLY FRÈRES & Cie.—Plâtre calciné à vendre par les soussignés, provenant de leur manufacture, nouvellement établie, au prix le plus modéré, s'adresser à la manufacture (rail road pontchartrain) encoignure Urquhart et Marigny, ou laisser des ordres à la Bourse de Conti, rue St-Louis, ou chez Mr. Caire, notaire, rue St-Louis ou chez Mr Fournier, coiffeur, encoignure Chartres et St-Louis.

27 juin DEPOUILLY FRÈRES & CIE.

SUCRE à 10 et 13 livres à la piastre—Bon rafis de St-Domingue à 1 escalin la livre—Bon vin à 4 gros la gallon; 5800 pintes de vieux claret, 600 livres de vieux fer, au magasin de ANT. MICHOUD,

20 nov. Encoignure Vieille Levée et Ursuline.

CHANGEMENT DE DEMEURE—James Hapburn a transporté son bureau à l'encoignure des rues Canal et Camp, où il continuera à acheter et vendre les billets de banques qui n'ont point cours, l'or et l'argent, actions, billets promissoires, traites.

AVIS.—L'HÔTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements sont été meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On peut y avoir des chambres, ou des chambres et un salon, avec ou sans la table—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lavau. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel St Louis.

CHANGEMENT DE DOMICILE ET D'ÉTUDE—E. CAILLARD, avocat, a transporté son domicile et son étude, rue Madison, No. 22, entre les rues Levée et Condé, près des halles et du ferry de la 1ère. Municipalité, et à proximité des Cours Criminelle, du District, de Paroisse, des Preuves et de Cité, de la Nouvelle Orléans.

Son étude est ouverte tous les jours de 7 heures du matin à 7 du soir.

Pour consultation de 7 à 9 heures du matin, et de 4 à 7 heures du soir, affaires de cour de 10 du matin à 3 du soir. 14 jan—1y

LEA BUNKER & Co.,

Marchands de produits à Commission

A Philadelphie.

Références à MM. J. W. Zacharie & Co., Joseph Lambs & Co, William & Lindley,

12m 1a Nouvelle-Orléans.

LES soussignés ont formé une maison de commerce en leur propre place, sous la raison de commerce Bernard, Eimer & Co.

M. Samuel Moore de la Nouvelle Orléans, actuellement résidant à Paris, est notre associé commanditaire pour la somme de cinquante mille piastres.

THÉODORE BAILLY-BLANCHARD,

JACQUES HENRY EIMER.

[illegible] 95 rue Bienville

FABRIQUE DE BIJOUTERIE.

J. B. DOETSCH & Co., informent leurs amis et le public qu'ils sont prêts à recevoir des commandes pour la confection de toutes sortes de bijoux, unis, ciselés et ornés, ils font les lunettes d'or, et montent les diamants dans le dernier goût.

Ils espèrent que la supériorité de leurs ouvrages et l'attention qu'ils donneront leur mériteront l'encouragement de leurs amis et du public.

N. B. Les ordres laissés à la fabrique, au dessus du bureau de MM. Lacoste et Faures, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St-Louis, ou au magasin de Ls. Maës, No. 81, rue Chartres recevront une prompte attention.

Les dentistes sont aussi informés que J. B. D. & Co. feront les fournitures nécessaires à cet art. 4 fly

DURAND & Co.,

GRAVEURS DE BILLETS DE BANQUES,

No. 26, Wall street, New-York.

INFORMENT les Directeurs des Institutions de Banques des États-Unis, qu'ils ont organisé un établissement complet, dans tous les départements, pour la confection des billets de banques. Leur longue expérience et la réputation qu'ils se sont acquise comme inventeurs des grandes améliorations qui se font dans les gravures des billets de banques, seront, ils l'espèrent une garantie suffisante pour l'exécution élégante des ordres qui leur seront confiés.

Leurs couleurs ou leur ouvrage de machine, est entièrement neuve et originale, construite, expressément pour cette société, d'après celle de C. Durand, qui a dévoué 20 années pour la confection de cet objet, afin d'en obtenir les meilleurs préservatifs contre la contrefaction. Pour la beauté de l'exécution ainsi que pour la richesse et la variété des objets, ils garantissent que le nouveau style surpassera tout ce qui a été produit dans cette branche.

PRIX.

Pour une planche en acier de 4 billets,	$ 400
Pour une planche en cuivre de 4 billets,	200
Impression par 1000,	10
Papier par 1000 feuilles,	15

Bons prêts pour les prix, avec coupons, traites, &c., exécutés avec élégance.

Des spécimens de l'établissement ci-dessus peuvent être vus aux banques de la Nlle-Orléans.

19m—1an. 6m

AVIS.—La Banque des Négociants désormais les billets payables le 1er Décembre prochain déduiront 20 pour cent sur les billets renouvelables échéant après cette date.

Par ordre W. W. FRAZIER, Caissier.

Banque des Négociants, le 28 mai 1839. 30 mai

EN débarquement du Gén. Foy et à vendre par le soussigné

[illegible] mailles chemises de coton en couleur et blanches; [illegible] de peaux de veau ciré, peaux de mouton vertes et rouges pour doublures et 1600 paires avant jambe de bottes. HERBAULT FRÈRES,

[illegible] 70, rue Royale.

POUR L'INTÉRIEUR.

MALLE DES ÉTATS UNIS—Pour le Bayou Sara et Plaquemine.—Le superbe bateau à vapeur, pour passagers, BRILLIANT, capitaine Hart, se tiendra à tous ses chambres et commencera ses voyages réguliers mercredi 19 du courant, à 10 heures du matin, et dimanche à la même heure pour Plaquemine, et continuera à faire ses voyages régulièrement le reste de la saison, en partant ponctuellement à l'heure indiquée. Il y a des chambres séparées pour les personnes de couleur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

10 dec—1y ADAMS & WHITEALL.

PAQUEBOT RÉGULIER POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur OROONOKO, capt. Bosworth, est attendu à chaque jour; il fera ensuite régulièrement des voyages entre ce port et ceux indiqués, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé, on lui a mis de nouvelles chaudières et de nouvelles machines, et comme on l'a disposé pour recevoir du coton il n'aura pas égal ou aucun bateau navigant sur le fleuve. Pour fret ou passage, ayant été spécialement construit, s'adresser à bord, ou à

FIERCE SHANNON & BROTHER,

28 mar 57, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et NASHVILLE.—(avec les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE, neuf, fin marcheur et commode, commandé par le capitaine Burham, partira pour les lieux ci-dessus et tous ceux intermédiaires, tous les mercredis à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux passagers; ses chaudières ont été inspectées et les chaînes du gouvernail sont en fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,

3 déc 10, rue St. Louis.

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas ou les Opelousas.

Le steamer GALINIAN, a été très bien aménagé pour de voyager régulièrement dans le Bayou Plaquemine, tous les Lundis à midi précis, et reviendra pour partir pour les Opelousas tous les jours de la semaine, pendant la saison des eaux basses. Les passagers trouveront à Plaquemine des voitures pour le transporter, et toutes leurs bagages ou marchandise.

4 sep FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

Paquebot pour la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capit. M. Laurent, fera sous son commandement, pendant toute la saison, des voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin, et du Bayou Sarah tous les mercredis, à la même heure.

21 sep J. S. COLLA, Agent.

LIGNES DE PAQUEBOTS.

POUR NEW-YORK.

Ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.

DEVANT partir régulièrement tel qu'annoncé de chaque port. Cette ligne est maintenant composée des navires, suivants qui sera augmenté de pro de 6 autres navires, qui seront en tout 12 de manière à en expédier un de chaque port toutes les semaines pendant l'hiver, facilitant ainsi le transport des marchandises, qui seront prises sans aucun délai.

YAZOO,	......	Capitaine Trask.
MISSISSIPI,	"	Bush.
LOUISVILLE,	"	Allen.
SARATOGA,	"	Hathaway.
HUNTSVILLE,	"	Eldridge.
SHAKESPEARE	"	Palmer.

Ces bâtiments sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau et construits à New York exprès pour cette navigation avec des emménagements élégants pour les passagers: ils seront commandés par de bons capitaines. Le prix du passage est fixé à $90 sans vins ni liqueurs. Pour tout le sort. la table sera bien servie. Les paquebots seront toués en montant et descendant le Mississipi par des bateaux à vapeur.

Ni le capitaine, ni les armateurs de ces bâtiments ne sont responsables pour les bijoux, espèces, argenterie, pierres précieuses, pour le casse des verres, faïences, marbre en granit, ouvrage de tonnellerie ou de ferblanterie, rouille sur le fer ou acier ou pour lettres ou paquets envoyés à bord, à moins que l'on ait pris au préalable un reconnaissance, et que le prix en ait été fixé. Pour fret ou passage, s'adresser à

21 m JAMES B. HULLIN, 74, rue du Camp.

Lignes de paquebots de Lombards & Co. entre Boston et la Nelle Orléans.

Cette nouvelle ligne a été expressément construite pour faire les voyages des ports ci-dessus, ces navires sont tous d'un tirant d'eau convenable, ils possèdent de beaux emménagements, et tous les efforts possibles pour plaire aux passagers. Cette ligne est composée des navires suivants:

CHEROKEE	415 tonneaux	capitaine	B. Loring.
CAROLINA	400	"	B. Lemar.
CHARLESTON	375	"	D. Elridge.
COLUMBIANA	625	"	G. Barker
CONCORDIA	805	"	Harding

Les navires ci-dessus sont tous neufs et de première classe, ils sont doublés et chevillés en cuivre, et commandés par des capitaines d'une grande expérience; ils ont de vastes emménagements et les chambres des dames sont séparées. On fournira toutes sortes d'aliments, excepté vins et liqueurs.

Ces paquebots seront toués et remorqués par des bateaux à vapeur, et la plus grande ponctualité sera observée pour les jours de départ; et s'il advenait que les paquebots réguliers fussent en retard, d'autres bons navires seraient leurs remplaçants. On sollicite une portion du patronage du public. Les personnes s'engageant à prendre des prix très modérés pour les marchandises qui seront expédiées; les marchandises qui seront envoyées par ces navires.

Ces navires partiront tous les 1er et 15 de chaque mois. Pour fret ou passage s'adresser aux agents.

JOHN A. MERRITT,

65, rue de la Commune, près de la rue du Camp.

N. B. On fait des avances sur les marchandises qui seront consignées à MM. A. C. Lombard & Co. agents à Boston. 3 nov—6

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLE. ORLEANS ET BALTIMORE.

Cette ligne se composera des navires ci-dessous, qui ont été construits ou achetés pour faire exclusivement ces voyages, savoir:

Navire SEAMAN	"	Capitaine Myer
Barque MARY,	"	Nickerson,
" [illegible]	"	Stevens,
" SOLOMON SALTUS,	"	Lincoln,
Brick ARCHITECT,	"	Gray.

Ces bâtiments sont de première classe et ont des emménagements beaux et bien meublés; ils sont sous le commandement de capitaines expérimentés et partiront régulièrement pour rendre un service régulier à Baltimore pour charger et décharger. Ils prendront la route de Chesapeake et la rivière James, et de là seront expédiés pour leur destination. Les passagers pour Mrs. Oliver & Lee, et pour toutes les autres maisons à Baltimore, les frais de transports pour les marchandises chargées seront peu de chose. Les prix du passage est fixé à $80. On aura soin d'employer pour les marchandises de la première qualité.

On expédiera ainsi toutes les semaines de Baltimore dans les ports de la Louisiane.

Pour fret ou passage, &c., s'adresser à GEORGE BEDFORD,

16 oct 22, rue Bienville.

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.

(Nouvelle Ligne.)

Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la saison, chargés ou non.

Navire Orléans, capt. S. Sears, 600 tons,	27	Nov
Navire Alabama, capt. C. C. Berry, 674 tons	11	Déc
Navire Arkansas, capt. E. F. Doyle, 697	15	Déc
Navire Saratoga, capt. W. Hathaway, 569 tons	8	Jan
Navire Nashville, capt D. Jackson, 540	22	Jan
Navire Kentucky, capt J. Dunham, 620	5	Fév

Les navires ci-dessus sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et ont été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience et connaissent à fond la navigation du Mississippi. Les emménagements sont parfaitement meublés, et la table sera toujours servie des meilleures provisions.

Le prix des passagers à la chambre est de $80, sans vin et liqueurs; les effets et l'équipage ne paieront que 1 [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

H. G. AMES, No. 48 rue du Camp.

Ces navires ne seront pas responsables des casses, sont de verreries, quincailleries, marbre, granit, cuivre, acier etc., si des paquets ou effets à bord sans qu'un connaissement ne soit fait et signé au bureau des agents. 1 sept—6

A LOUER.

A LOUER—La maison à trois étages en briques No. 213 rue Tchoupitoulas. La possession en sera donnée le 1er. Novembre. S'adresser à R. T. LAWRENCE,

16 sept. 28 et 29 Nlle Levée.

A LOUER—Quatre magasins en briques à trois étages, à l'épreuve du feu, en face du nouveau Marché. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à

16 sept. R. T. LAWRENCE, 28 et 29 Nlle Levée.

A LOUER—Deux maisons en briques à trois étages situées dans la rue Julia, entre les rues Poeyfarré et Magazine. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à

16 sept. R. T. LAWRENCE, 28 et 29 Nlle Levée.

A LOUER—Possession en sera donnée immédiatement—La maison en briques à trois étages, no. 24, rue Tchoupitoulas. S'adresser à R. T. LAWRENCE,

16 sept 28 et 29, Nelle Levée.

A LOUER—La maison en briques à trois étages, No. 214, rue Tchoupitoulas. Possession sera donnée immédiatement. S'adresser à

R. T. LAWRENCE,

16 sept Nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

A LOUER—La maison à trois étages en briques, no. 204, rue Tchoupitoulas. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à R. T. LAWRENCE,

16 sept 28 et 29 Nlle Levée.

A LOUER jusqu'au premier novembre—Une belle maison de famille à Mandeville, ayant 4 chambres. Pour les conditions, s'adresser à SAMUEL BELL,

5 sept 59, Magazin.

REÇU en consignation et à vendre par LELIÈVRE, encoignure Royale et Ste-Anne.

Livres de Droit.

PAILLET.	POTHIER.
PARDESSUS	TOULLIER.

de Médecine.

Manuel d'anatomie, de Phrénologie Mérat, dictionnaire de matières médicales, Payen, chimie industrielle.

Sciences et Arts.

Physique de Desprets et de Pouillet, cours d'agriculture par Raspail, do de construction par Sganzin; do de dessin industriel par Deville Thiry

Plus: Un assortiment de Romans nouveaux des meilleurs auteurs.

AUSSI: Un grand assortiment de livres élémentaires, et de livres de pièces nouveaux.

VIN, HUILE D'OLIVE ET BOUCHONS.

EN débarquement du brick Agent, de Marseille, à vendre par le soussigné:

100 barriques vin Bordeaux,
750 paniers d'huile, marque Dénégis d'Irand,
125 barriques vin Bathfurd & Bandol,
150 paniers d'huile, marque Plagnol,
6 balles bouchons fins.

En magasin:

100 paniers bouteilles,
100 caisses salaisons,
75 caisses vin muscat,
75 caisses absynthe,
50 caisses liqueurs assorties,
50 caisses vermicelli,
10 caisses macaroni,
20 balles amandes fabriques.

16 sept. L. G. SASSINOT, 52, [illegible] St. Louis.

AVIS.—RALPH HUBBARD, ci-devant commis de Messrs. Smith, Hubbard & Co. s'étant associé avec Messrs. Smith & Wright de New-York, continuera les affaires de sellerie au No. 3, rue de Chartres, sous le nom de

7 sept—1m RALPH HUBBARD & Co.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.

CETTE compagnie désire louer de vingt à trente nègres; forts et sains, pour travailler au chemin de fer situé au bayou La Loutre, près de l'habitation de M. Prosper. Des propositions seront reçues au bureau de la Compagnie, rue Conti, No. 67.

Nouvelle-Orléans, le 6 septembre 1839.

7 sept—1y WILLIAM FURST, secrétaire.